

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1864 - 23 avril 2004 - prix : 1 €

"Recalculés" de Marseille

**justice pour
les chômeurs,
un emploi
pour tous !**

p. 5

- Hôpitaux

Un cri d'alarme
p. 7

- Moyen-Orient

**Les crimes de
Bush-Sharon**

p. 8

WEEK-END DE LA PENTECÔTE 2004
samedi 29 - dimanche 30 - lundi 31 mai

**FÊTE DE
Lutte
Ouvrière**



Presles (Val-d'Oise)

À propos du centenaire du journal *l'Humanité*

**On ne peut pas défendre
les intérêts des travailleurs
dans les gouvernements
de la bourgeoisie**

p. 3, 4



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Le numéro spécial du centenaire de l'Humanité
- Banques : un racket de 12 milliards
- p 5 ■ Jugement encourageant pour les chômeurs
- Chère que : la voix de son maître
- Fabrique de chômeurs
- p 6 ■ Maisons de retraite
- p 11 ■ Aventis-Sanofi : profits et parachutes dorés
- Altadis
- Le Parlement européen face à la crise du café
- p 12 ■ Décentralisation : dégradation des services publics
- Précarité en hausse dans la Fonction publique territoriale
- Les tribunaux défendent les expulsions
- p 14 ■ Grève dans un CFA
- Mobilisation au collège Lebas
- Ficheur organisé de la population

Tribune

- p 6 ■ Cohabitation, mode d'emploi

Santé

- p 7 ■ Hôpitaux publics
- Pénurie de médecins et libéralisme

Dans le monde

- p 8 ■ Moyen-Orient : le terrorisme israélien légitimé par Bush
- Israël : Mordechaï Vanunu presque libre
- p 9 ■ Espagne : retrait des troupes d'Irak et maintien de l'austérité
- Afrique du Sud : succès électoral pour l'ANC et catastrophe sociale

Dans les entreprises

- p 13 ■ SNCM
- Général Trailers
- Les accidents du travail en hausse
- p 15 ■ Alstom
- Brink's-Aéroport de Paris
- La Poste (Paris 16)

Fête de Presles

- p 16 ■ Programme

• Budget de la Sécu

Parle à mon instance, ma tête est malade

Le nouveau ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, s'est engagé dans une série de rencontres avec les syndicats, les organismes patronaux et les professionnels de la santé pour, dit-il, discuter de la mise au point d'une nouvelle organisation de la Sécurité sociale. Il envisagerait de créer une instance regroupant tous ces protagonistes qui prendraient la responsabilité de la gestion de la Sécu. Mais qui aurait surtout pour tâche de cautionner les mesures d'économie qui se préparent.

C'est que la quasi-totalité des interlocuteurs de Douste-Blazy, y compris les directions des syndicats de salariés, admettent que, la Sécu étant en déficit, il va falloir en réformer – le mot est à la mode – le financement. Gouvernement et patronat annoncent déjà leurs intentions : augmenter la CSG (et sa petite sœur, la CRDS, contribution au remboursement de la

dette sociale, qui augmenterait, au lieu de disparaître comme il était prévu au départ) tout en continuant à réduire les remboursements médicaux.

Même la CGT, qui fait campagne pour la défense de la Sécu et fait circuler une pétition intitulée « Pour la santé, la Sécu c'est vital », parle de la nécessité d'une « vraie négociation » et explique en termes généraux que « ce qui est pris en charge par la Sécu n'est pas immuable ». Pour combler le déficit de la Sécu, elle propose entre autres de moduler les exonérations de charges patronales en fonction de la politique d'investissement des entreprises, ou de soumettre à cotisations l'intéressement et la participation, qui y échappent jusqu'à présent. Elle évoque aussi d'autres mesures, comme mettre à contribution les placements financiers des entreprises, mais tout cela serait soumis à négociation.

Depuis des années, sous ce

même prétexte d'augmentation des dépenses de santé, les gouvernements successifs ont réduit les remboursements, diminué les budgets des hôpitaux, les salaires du personnel de santé. Ils ont mis en place des limitations arbitraires et scandaleuses à la quantité de soins dispensés, fermé des lits d'hôpital et des structures de proximité. Et c'est ce qu'ils veulent aggraver demain, via cette nouvelle instance.

Il faudrait procéder à l'inverse ! Les premières décisions qu'il faudrait prendre concernant les problèmes de santé seraient d'y consacrer, dès maintenant, les sommes nécessaires pour améliorer les soins, embaucher les personnels nécessaires, les médecins et les infirmières, les personnels administratifs et techniques, et leur

payer des salaires décents, augmenter les budgets consacrés au matériel médical et aux

investissements lourds, ainsi qu'à la construction (ou à la réouverture) d'hôpitaux, de maternités, indispensables à la santé de la population. Car le fait qu'on puisse mieux soigner les maladies, grâce au progrès, ne doit pas être considéré comme une calamité, parce qu'elle coûte, mais comme un bienfait.

D'autant qu'il n'y aurait aucune difficulté à trouver l'argent pour financer. Il suffirait d'y consacrer une part des biens que produit notre société, prendre sur les richesses produites par les entreprises pour financer non seulement ces 10 milliards d'euros que l'on présente comme « le déficit de la Sécu », mais toutes les dépenses nécessaires pour que chacun accède à une santé efficace.

Une nouvelle instance, dans laquelle siègeraient côte à côte syndicats, patrons et professionnels de santé, n'est pas mise en place pour agir en ce sens, c'est évident.

Dans les semaines à venir, les salariés devront se battre pour défendre la Sécu, c'est-à-dire ce droit fondamental pour tous d'être admis pleinement aux soins les meilleurs, quel qu'en soit le coût.

Roger PÉRIER

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 80 (Avril-Mai 2004)

- Les élections régionales : le désaveu du gouvernement
- Les listes LO-LCR dans la campagne électorale
- Tribune : après les élections régionales, quelle politique pour l'extrême gauche
- Les élections régionales des 21 et 28 mars 2004
 - Documents
 - Résultats

Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

Fête de Lutte Ouvrière

• MARSEILLE

dimanche 9 mai, à partir de 11 h 30

Parc de Valabre (Gardanne)

Une navette par bus gratuit sera assurée au départ de la gare des autobus Saint-Charles, chaque heure de 11 h 30 à 15 h, avec passage à la gare SNCF de Gardanne, 20 minutes plus tard.

Le retour sera également assuré par navette de bus gratuit.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise
du 19 avril 2004



On ne peut pas défendre les intérêts des travailleurs dans les gouvernements de la bourgeoisie

Pour son centième anniversaire, *l'Humanité* a eu droit à un hommage quasi unanime des grands moyens d'information, qui ont tous plus ou moins longuement évoqué les cent ans d'histoire traversés par le journal fondé en

1904 par Jaurès, devenu l'organe du Parti Communiste en 1921.

L'Humanité a bien changé depuis. Elle ne se présente même plus comme l'organe d'un parti. Mais quoi qu'il en soit, elle reste dans la presse française un quotidien à part : le seul qui se présente ouvertement et pas hypocritement comme un journal politique ; le seul aussi qui doive sa longévité et sa survie (alors que tout autre aurait disparu avec un nombre de lecteurs aussi réduit) au dévouement de milliers de militants. Mais à lire le numéro spécial de *l'Humanité* consacré à ce centenaire, et à la liste des événements retenus comme ayant marqué ce siècle d'existence, on ne peut que s'interroger sur l'utilisation qui a été faite par la direction du Parti Communiste de cette somme de dévouements.

Comme tous les Partis Communistes de l'époque, *l'Humanité* des années 1920 condamnait la participation des communistes à des gouvernements refusant de mettre en cause la domination du grand capital sur l'économie. C'est sur la mobilisation des travailleurs, sur la lutte de classe, qu'elle comptait pour changer la société et la vie. *L'Humanité* de 2004 est au contraire fière de rappeler qu'il y a eu des ministres communistes avec De Gaulle et dans les différents gouvernements qui se sont succédé de 1944 à 1947, comme avec Mitterrand et Mauroy de 1981 à 1984, et enfin avec Jospin de 1997 à 2002.

Que cela ait suscité des espoirs parmi beaucoup de travailleurs, c'est certain. Mais à quoi cela a-t-il finalement servi ? Pourquoi chacun de ces épisodes a-t-il finalement débouché sur un retour en force de la droite ?

Pour ne reprendre que l'exemple le plus récent, qui est encore dans toutes les mémoires, pourquoi quatre millions d'électeurs ont-ils abandonné Lionel Jospin et Robert Hue après cinq ans de gouvernement de la

« gauche plurielle », sinon parce qu'ils avaient été déçus par la politique de ce gouvernement, qui se déclarait incapable d'empêcher les licenciements collectifs et les fermetures d'entreprises, qui maintenait les amputations du régime des retraites pratiquées par Balladur, qui multipliait les dégrèvements de charges sociales aux entreprises et les cadeaux fiscaux aux plus riches, ruinant ainsi et la Sécurité sociale et les caisses de l'État ?

N'y a-t-il pas d'autre perspective que de voir la droite et le Parti Socialiste alterner au pouvoir, chacun continuant la politique du gouvernement qui l'a précédé ?

Le tandem Chirac-Raffarin, et toute la droite avec lui, vient d'être sanctionné aux récentes élections régionales. Mais qu'est-ce que cela changera dans les régions pour les travailleurs, ceux d'Alstom par exemple ? La gauche reviendra peut-être au gouvernement dans trois ans. Mais est-ce que ce sera une fois de plus pour continuer la politique de la droite, et préparer le retour de celle-ci ?

La seule perspective de la direction du Parti Communiste, c'est de rechercher un accord avec celle d'un Parti Socialiste qui se veut, comme disait déjà Léon Blum, un « loyal gérant » du capitalisme. Cette politique menée sans discontinuer pendant des années a certes permis à quelques dirigeants d'occuper des strapontins ministériels, mais elle n'a rien apporté à la classe ouvrière et elle a contribué à démoraliser beaucoup de travailleurs, comme à en pousser bon nombre à renoncer à l'activité militante.

Pourtant les trésors de dévouement dépensés pour faire vivre *l'Humanité* et le Parti Communiste méritaient mieux que cela. C'est pourquoi ce qui vaut la peine d'être salué, dans les cent ans d'histoire du journal *l'Humanité*, c'est qu'il y eut une époque où la presse aux ordres de la bourgeoisie, loin de lui rendre hommage, le haïssait, parce qu'il défendait la perspective d'une société débarrassée de l'exploitation, de la guerre et de la misère. D'une société qui en aurait fini avec la barbarie capitaliste.

Arlette LAGUILLER

• Intermittents

Ne pas payer pour les grandes maisons de production

Lundi 19 janvier, plusieurs milliers d'intermittents du spectacle ont manifesté à Paris et en province pour protester contre le nouveau protocole, en vigueur depuis le 1^{er} janvier, qui restreint leurs droits aux allocations chômage. Le soir, la grève des techniciens du Théâtre des Champs-Élysées, solidaires de leur lutte, a bousculé le ronron de la cérémonie des « Molières ». Si rien ne change dans la réforme de leur assurance-chômage, les intermittents prévoient de reprendre des actions pendant les festivals d'été, comme ils l'avaient fait en 2003. Déjà, le festival de Bourges qui débute en ce moment et celui de Cannes, dans quelques semai-

nes, pourraient être des cibles pour leur mobilisation.

La coordination mise en place par les intermittents demande que l'on revienne au statut antérieur : 507 heures de travail sur douze mois pour être indemnisé, et non dix mois pour les techniciens, dix mois et demi pour les artistes. Ils protestent aussi contre la réduction de la durée pendant laquelle ils perçoivent des allocations chômage (huit mois au lieu de douze) et de la pénalité supplémentaire que subissent les malades ou les femmes enceintes à cause du nouveau mode de calcul des heures travaillées.

Face à la mobilisation des intermittents du spectacle qui

ne faiblit pas, le nouveau ministre de la Culture, Donnedieu de Vabres, s'est déclaré partisan d'apporter au nouveau protocole « les correctifs et ajustements nécessaires », tout en soulignant qu'il n'avait pas à se substituer aux partenaires sociaux – en l'occurrence le Medef et la CFDT qui avaient signé l'accord portant sur la réforme de l'Unedic. Pour justifier cet accord, l'Unedic annonçait un déficit de 830 millions d'euros pour le régime des intermittents, qu'il fallait bien combler, et pointait aussi du doigt ceux qui auraient sois-disant « profité » de ce statut particulier pour toucher indûment des indemnités.

Mais s'il y a abus, ils ne sont pas le fait des intermittents du spectacle. Les abus sont à chercher du côté des grosses maisons de production, à commencer par les chaînes publiques de télévision qui, par exemple, emploient des techniciens à temps plein en ne les déclarant que le nombre d'heures nécessaires pour que l'Unedic prenne le relais. Depuis un an que les intermittents sont en lutte, tout le monde dénonce ces pratiques, à commencer par les intermittents eux-mêmes. Même un Chirac ou un Bayrou ont protesté contre cet état de fait.

En janvier 2004, un rapport commandé par Aillagon, alors

ministre de la Culture, établissait que pour l'audiovisuel public le recours à l'intermittence représente plus de 20 % en moyenne, avec plus de 50 % pour France 2, et 44 % pour les antennes régionales de France 3. Mais rien n'a été fait de ce côté par les pouvoirs publics pour assainir cette situation. Cela est pourtant du ressort d'un ministre de la Culture. Alors, avant de convoquer les « partenaires sociaux », comme il le dit, pour discuter du régime des intermittents, Donnedieu de Vabres devrait plutôt commencer par balayer devant sa porte.

M. L.

• Le numéro spécial du centenaire de *l'Humanité*

La mémoire qui flanche

Pour commémorer son centenaire, *l'Humanité* a édité un numéro spécial évoquant, « en 500 photos, les Unes historiques, les moments forts de 100 ans d'histoire », les événements qui ont émaillé un siècle de publication du quotidien du PCF. Mais, à part quelques fac-similés, il ne s'agit pas d'un recueil d'articles d'époque pouvant permettre de juger sur pièces les choix politiques antérieurs du PCF, mais d'articles rédigés aujourd'hui pour présenter au public un visage conformiste, dans l'air du temps, en écartant ce qui fâche, aussi bien l'engagement révolutionnaire des débuts que le stalinisme qui lui succéda. Des pans de l'Histoire, que le parti, au plus fort de ses années stalinienne, avait effacés, resurgissent, mais avec pour arrière-pensées le désir de trouver une place dans le courant social-démocrate.

Ainsi Trotsky, longtemps calomnié par les rédacteurs stalinien, est évoqué à plusieurs reprises. La révolution russe de 1905 est à peine signalée, mais la condamnation de Trotsky à la « déportation à vie » en Sibérie

est mentionnée, sans préciser que cette condamnation était celle du président du premier soviétique (« conseil ») ouvrier de l'histoire.

Ni les Unes de *l'Huma* titrant « Vive la République des Soviets » (novembre 1917), avec les portraits de Lénine et Trotsky, ni la Une d'août 1921, « Le roman héroïque de l'armée rouge raconté par son créateur : Trotsky », ne sont présentées. En revanche on cite Trotsky et « la répression de la révolte de Kronstadt » (1921), une façon de se démarquer, sans le dire, de la révolution russe.

La « construction du socialisme dans un seul pays » chère à Staline fit couler beaucoup d'encre dans les colonnes de *l'Humanité* des années trente, mais elle n'est évoquée ici qu'en quelques lignes sur la « dictature stalinienne en marche » et l'élimination par Staline, après la disparition de Lénine, de tous les autres dirigeants de la révolution russe, « éliminés par la mort, l'exil, le suicide ». L'hystérie stalinienne qui traitait de « terroristes », de « vils agents de la bourgeoisie » et de « complices de la gestapo hitlérienne » les trotskystes qui continuaient de défendre les idéaux du communisme et de la révolution ouvrière, est rapelée en une phrase.

Un article évoque un parti qui aurait toujours pris « le parti du colonisé contre le colonisateur ». Mais on fait silence sur les années 1945-1947 où le PCF, au nom de l'« Union française », défendait la nécessité pour les colonies françaises de rester sous la tutelle de la métropole impérialiste. En ces lendemains de « victoire sur le nazisme », les militants nationalistes qui, en Algérie par exemple, luttèrent contre le colonialisme étaient traités de « fascistes ». Les bombardements de l'aviation française à Sétif, en août 1945, qui firent des milliers de morts civils, sont de même passés sous silence.

Même discrétion pour la politique du « produire, produire, produire » de Maurice Thorez qui, aux côtés de De Gaulle dans le même gouvernement à la fin de la guerre, pesa de tout le poids du PCF, pour que la classe ouvrière française, au prix d'un travail acharné, remette sur pied l'économie de la bourgeoisie française. Là encore, il fallut attendre que les ministres communistes soient écartés du gouvernement en avril 1947, après la grève Renault déclenchée contre l'avis des dirigeants du PCF et de la CGT, pour que la grève cesse d'être considérée

par *l'Huma* et les dirigeants du PCF comme une « arme des trusts ».

Les lecteurs de *l'Humanité* de l'année 1956 n'ont jamais lu le titre « Les chars soviétiques écrasent Budapest ». Ils lisaient au contraire que, grâce à l'intervention des chars russes, en Hongrie, « le pouvoir populaire est solidement rétabli ». *l'Huma* saluait les « fermes décisions du gouvernement de Hongrie pour en finir avec les fauteurs de troubles ».

La même année, le vote des « pleins pouvoirs » au socialiste Guy Mollet, qui s'en servira pour intensifier la guerre en Algérie, est mis au compte de la malhonnêteté de Guy Mollet qui ne tient pas les « engagements fermes lors de son investiture ». On suggère ainsi que les dirigeants du PCF ont été trompés, alors qu'ils ne pouvaient qu'être conscients des conséquences de ce geste, sauf à être des naïfs en politique. C'est d'ailleurs la politique de Mollet, soutenue par le PCF, qui pavera la route au retour de De Gaulle en 1958, et non pas les militaires, comme titre un article de ce supplément.

Mai 68, auquel le PCF s'était largement opposé, de même d'ailleurs que la lutte des Lip, font désormais partie du pan-

théon du PCF. L'article de Georges Marchais dénonçant les groupuscules gauchistes est passé à la trappe. Enfin, la participation au gouvernement en 1981, derrière Mitterrand, est saluée, mais la politique dite d'austérité ne commencerait qu'après le départ des ministres PCF en 1984, alors qu'en réalité elle a débuté dès 1982. Silence sur le « sale boulot » évoqué par le dirigeant du PS, Mauroy, contre les sidérurgistes, ou la dénonciation des ouvriers de l'automobile en grève chez Citroën, dénoncés par le même comme des « ayatollahs ». Quant au vote pour Chirac au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2002, il est discrètement présenté comme « faire en sorte que les résultats du candidat Le Pen soient le plus bas possible », en tablant qu'avec le temps ce peu glorieux épisode de la gauche française sera oublié.

Dans cette façon de présenter aujourd'hui les choses, *l'Humanité* reste au moins fidèle à une école historique capable de réécrire l'histoire au fur et à mesure des tournants politiques, y compris à 180°, qui ont marqué son passé.

Jacques FONTENOY

• Banques

Un racket de 12 milliards

Les banques françaises font des bénéfices plantureux. Ce n'est pas une nouveauté, mais c'est encore mieux que les années précédentes. Les sept premières d'entre elles ont dégagé, simplement pour l'année 2003, un total de plus de 12 milliards d'euros de bénéfices (près de 80 milliards de francs) ! Par exemple la plus grosse d'entre elles, BNP Paribas, a engrangé sur un an 3,76 milliards d'euros de bénéfices (en augmentation de 14 % sur l'année précédente) pour un chiffre d'affaires de près de 18 milliards. C'est le plus gros bénéfice des banques de la zone euro.

D'ailleurs, toutes les grandes banques françaises voient leur chiffre d'affaires augmenter par rapport à 2002. Et hormis le Crédit Agricole qui a consacré quelques milliards d'euros à l'absorption du Crédit Lyonnais, toutes ont également augmenté leurs bénéfices.

Bien sûr, la présentation des

résultats ne correspond pas forcément à la « réalité » mais, même en prenant toutes les précautions d'usage, il est sûr que les banques accroissent sans cesse leur trésor, peut-être même plus qu'elles ne l'avouent. Les « experts » en analyse financière leur tirent leur chapeau, en remarquant que la meilleure rentabilité des banques vient essentiellement de qu'ils appellent la « banque de détail », c'est-à-dire des profits tirés des dizaines de millions de comptes individuels des particuliers. Cette activité « banque de détail » représente désormais, en moyenne plus de 50 % des bénéfices des banques.

Car, comme l'écrit le journal *Que choisir* : « seule l'ouverture du compte est gratuite, tout le reste est payant » : l'opposition sur un chèque perdu ou volé, les cartes bancaires, les découverts autorisés, la recherche d'un document, la délivrance d'un chèque de banque, les frais de tenue de compte, les retraits

d'argent aux distributeurs à billets d'une banque concurrente, il n'y a quasiment pas une seule opération bancaire qui ne soit facturée, et cher, aux particuliers. Ou qui le sera bientôt. Sans compter les services, packs ou assurances, complètement ou partiellement inutiles, que les banques réussissent à placer aux particuliers. Et ne parlons pas des « incidents » de parcours pour ceux qui ont des fins de mois difficiles, comme les chèques ou les virements sans provision, ou les découverts non autorisés, que les banques facturent très, très cher.

En multipliant le nombre d'opérations payantes, en s'alignant les unes sur les autres par le haut, les banques ont augmenté, en quelques années, le coût des services bancaires de manière très importante. Et ce sont ces innombrables opérations payantes, multipliées par des millions de comptes, qui deviennent pour les banques des milliards d'euros de bénéfices.



Et l'argent de ce racket servira aux banques de mise de fonds pour jouer au Monopoly géant, en achetant ou en vendant réseaux bancaires, assurances et organismes de crédit,

en s'échangeant les uns, en opérant des OPA sur les autres, tout en distribuant au passage des dividendes faramineux aux gros actionnaires.

Bertrand GORDES

• Jugement de Marseille

Un encouragement pour les chômeurs

Depuis le jeudi 15 avril, des chômeurs de Marseille ont la vedette. Ce jour-là, le tribunal de grande instance de Marseille a donné raison à 35 d'entre eux qui réclamaient un rappel de sept mois sur le montant de leurs allocations chômage. Elles leur avaient été supprimées en début 2004, bien plus tôt que ce qui avait été convenu au départ, lors de leur entrée au chômage.

Si le résultat de ce procès a fait tant de bruit, c'est qu'il peut concerner les quelque 265 000 autres chômeurs indemnisés par les Assedic qui avaient, eux aussi, connu le sort des 35 de Marseille. Au total, 600 000 chômeurs devraient subir une diminution plus ou moins importante de leurs allocations chômage par rapport aux engagements pris à leur égard, avant qu'entre en vigueur la nouvelle convention. Et tout le monde de se demander si ce jugement va faire jurisprudence et permettre à tous les autres chômeurs d'engager la même procédure judiciaire.

Incontestablement, ce jugement est une claque politique aux représentants du patronat, le Medef, qui avait été l'initia-

teur de la révision à la baisse des droits des chômeurs. Mais aussi une claque aux dirigeants syndicaux qui lui avaient emboîté le pas, plus particulièrement à Chérèque et à la CFDT qui entend être considérée comme un partenaire syndical privilégié du Medef, prêt à approuver tous les reculs imposés par le gouvernement et les patrons au monde du travail. Il fallait entendre les déclarations alarmistes de Chérèque, parlant de la faillite inéluctable des Assedic suite à ce jugement. Claque aussi pour le gouvernement qui avait donné son aval à cet accord entre les « partenaires sociaux », comme on dit.

Ces juges, qui ne sont pas des révolutionnaires, cela va sans dire, se sont appuyés sur le fait que les reculs imposés aux travailleurs n'étaient pas légaux, à un moment où la politique du patronat, relayée par le gouvernement, est de tenter de faire croire que la situation exige de « dépasser les archaïsmes » et de « ne pas se cramponner à la défense d'acquis ».

C'est en ce sens que ce jugement est moralement positif. En ce qui concerne sa portée réelle, c'est une autre affaire. Les sept mois d'allocations qui devraient être versés aux 35

chômeurs de Marseille, si le président de la cour d'appel n'ordonne pas la suspension de l'exécution de ce jugement, ne vont pas rétablir la situation antérieure pour les centaines de milliers d'autres chômeurs victimes des mêmes pratiques. Le Medef et ses alliés peuvent fort bien introduire des procédures en appel qui feraient qu'il faudrait attendre au bas mot trois ans pour que ce jugement puisse faire jurisprudence. Et dans ce cas, il faudrait encore, pour ceux qui le peuvent, saisir la justice.

Pourquoi dès lors parler de faillite de l'Unedic, de trou supplémentaire de 1,5 milliard d'euros, si on redonnait à tous les anciens chômeurs leurs droits initiaux? Le patronat et ses alliés ont commencé à donner une partie de la réponse. C'est que, disent-ils, de toute façon, l'Unedic est aujourd'hui en déficit de plusieurs milliards d'euros. Les cotisations n'arrivent pas à couvrir le montant, pourtant déjà réduit, des allocations versées à des millions d'autres chômeurs qui, eux, ont vu, sans possibilité de contestation en justice, leurs droits diminués depuis le 1^{er} janvier 2003.

Le patronat, de son côté,

voudrait aller encore plus loin dans la remise en cause des droits des chômeurs, et en particulier il a en ligne de mire la fin de la non-dégressivité des allocations chômage. Il voudrait revoir à la baisse la convention actuelle qui devait courir jusqu'en 2005. Le leader de la CGC, le syndicat des cadres, l'a laissé entendre dans le journal *La Tribune*, mardi 20 avril, en exprimant son souhait que cette renégociation de la convention Unedic soit l'occasion de mettre la CGT et FO devant leurs responsabilités en les obligeant à se

« mouiller » sur les mesures de sauvegarde de l'Unedic.

Une raison de plus pour que tous ceux qui sont victimes ou menacés par le chômage ne s'arrêtent pas à des combats juridiques. Alors tant mieux si ce jugement pouvait redonner l'envie aux travailleurs de ne plus accepter les reculs qu'on veut leur imposer. Mais c'est sur le seul terrain des luttes que la classe ouvrière peut inverser le cours à rebours qu'elle subit depuis bien trop longtemps.

Paul SOREL



La voix de son maître

À la nouvelle de la victoire des 35 chômeurs de Marseille contre l'Unedic et les Assedic, le dirigeant de la CFDT, Chérèque, a déclaré dans le journal *Le Monde* : « Si ce jugement était confirmé, ce serait une catastrophe. »

Il faut dire que c'est lui qui, aux côtés des dirigeants de la CFTC et de la CGC, a signé l'accord qui a supprimé des mois d'indemnisation à des milliers de chômeurs.

« Nous sommes dans un État de droit et les décisions de justice doivent s'appliquer », a concédé Chérèque avec une pointe de regret, pour aussitôt ajouter avec espoir : « Il y a un appel et d'autres jugements sont attendus », sous-entendant que les chômeurs marseillais pourraient perdre en appel, et que d'autres jugements pourraient être moins favorables aux chômeurs.

Et toujours le même Chérèque de continuer : « Si la déci-

sion du tribunal de Marseille était confortée par d'autres jugements et confirmée en appel, le déficit du régime d'assurance-chômage se creuserait de plus de 2 milliards d'euros supplémentaires ». À bon entendeur salut! Ce sont donc les chômeurs qui aggravent la situation!

Les représentants du patronat n'ont vraiment pas besoin de s'exprimer sur le sujet, ce prétendu syndicaliste le fait décidément très bien.

Fabrique de nouveaux chômeurs

183 000 demandeurs d'emploi en plus, 2 707 000 personnes au chômage, soit 9,9 % de la population active : voilà le dernier bilan publié par l'Insee pour l'année 2003, qui prend en compte le mode de calcul du Bureau international du travail (BIT), certainement plus proche de la réalité que les statistiques fournies chaque mois par le ministère de l'Emploi.

Selon l'Insee, cette augmentation du chômage touche toutes les catégories de la population. L'Institut constate aussi que la durée pendant laquelle les salariés restent au chômage s'allonge : 40 % des chômeurs de moins de 50 ans sont sans emploi depuis un an, et près de 40 % depuis deux ans. Et elle est très nette dans le secteur public, où « plus de 100 000 emplois ont disparu depuis un an ».

Derrière ces chiffres, il y a des travailleurs qui se retrouvent exclus, parfois du jour au lendemain, avec des revenus toujours plus maigres et sans grand espoir, dans certaines régions ou pour les plus anciens, de retrouver un emploi qui leur permette de vivre décemment.

Voilà à quoi mène la politique prétendument en faveur de l'emploi du gouvernement : chaque fois qu'il aide les patrons, que ce soit sous forme d'aides directes, de dégrèvements d'impôts, de baisses des charges, etc., le prétexte est toujours de « favoriser l'emploi ». On voit le résultat... Et comme l'État dégage l'argent qu'il verse aux patrons en prenant sur les services publics, il contribue directement à cette hausse du chômage.

Fêtes de Lutte Ouvrière

• ANGERS

dimanche 25 avril
à partir de midi
aux Greniers Saint-Jean
place du Tertre

• BOURGES

samedi 8 mai
à partir de 15 heures
le 22 d'Auron
(ex-salle Germinal)

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Cohabitation, mode d'emploi

L'heure est aux faux-semblants. Suite à sa victoire inespérée aux régionales, la gauche qui décidément n'en demandait pas tant, a du mal à assumer son rôle d'opposition au gouvernement. Si le monde du travail a massivement voté pour elle, elle se garde bien d'appeler à la moindre mobilisation, sur quelque front que ce soit.

Ce ne serait pourtant pas les moyens qui lui manqueraient. Elle détient toutes les régions, ou presque. Ce qui n'est tout de même pas rien, de quoi montrer en tout cas que ses choix en matière d'emplois publics et de subventions aux patrons ne seraient pas les mêmes que ceux de Raffarin. Eh bien non. Ses 21 présidents de région ont été reçus par le premier ministre, et sont partis de la séance avec panache... mais pour quel motif ? Pour refuser d'être chargés de l'emploi des personnels ouvriers, techniques et de service des écoles ! Évidemment, parce que le financement régional ne le permettrait pas ! Mais pourquoi ne pas accepter de prendre en charge les personnels des écoles en les finançant sur le budget des subventions aux entreprises qui ont licencié, par exemple ? Pourquoi refuser de prendre en charge le personnel des écoles mais accepter sans sourciller le rôle d'usine à gaz permettant au grand patronat de siphonner les budgets régionaux ?

La belle opposition que voilà. Le parti socialiste a le pouvoir dans pratiquement toutes les régions, mais refuse de s'en servir au profit de la population. Quitte à provoquer une vraie crise avec l'exécutif central. Évidemment, cela voudrait dire toute une campagne, dans tout le pays, pour créer des emplois dans les collèges et les écoles, pour ne parler que de cela. Le risque ? Avoir toute la population derrière soi. Rien de moins. Mais non. La gauche a beau être ultra majoritaire dans les régions, elle est impuissante devant l'exécutif national. Se battre pour l'école, les hôpitaux, les transports, les emplois ? Elle ne s'en sent pas la force. Elle est impuissante. Elle détourne le regard. Elle refuse les compétences.

Si encore elle quittait la séance en appelant partout à la mobilisation. Après tout, ce ne sont pas les « signaux forts » qui manquent en ce moment. Les intermittents manifestent. Les médecins hospitaliers pétitionnent. Des parents d'élèves occupent des écoles et des collèges pour manque de personnel. Les profs n'ont pas renoncé à leurs revendica-

tions... Jusqu'aux juges qui se sont mouillés en faveur des chômeurs recalculés !

Mais non. Le parti socialiste, lui, joue le petit jeu à fleurets mouchetés de la bonne vieille cohabitation. Majoritaire dans les régions, chapeau bas devant l'exécutif national. On gouvernera chacun chez soi dans la modeste mesure des modestes budgets que Raffarin et Sarkozy nous accorderont. On fera parfois semblant de s'indigner en prenant quelques poses, mais pour les reste, silence. Laissons Raffarin, Sarkozy et Chirac gouverner à leur guise. D'autant que sur le fond, la gauche n'a rien de mieux à proposer. Ni sur la sécurité sociale, ni sur les retraites, ni sur l'emploi. Pour la bonne raison que la gauche plurielle au gouvernement avait préparé le terrain aux réformes de la droite.

Certes, le parti communiste fait cette fois entendre une petite voix un peu plus contestataire en appelant à « défendre ma sécu », sans toutefois dénoncer l'hypocrisie et les faux-semblants de ses alliés du parti socialiste.

Le gouvernement, pour sa part, face aux chercheurs, aux intermittents et peut-être aux médecins hospitaliers, se dit prêt à faire quelques concessions mineures, histoire de désamorcer une grogne sociale qui pourraient contaminer des couches bien plus larges de la population. Pour ce qui est des prochaines « réformes » sur la sécurité sociale ou le code du travail, il ne renonce à rien. Sa seule tactique, c'est de se dire « ouvert » à la négociation avec les « partenaires » sociaux. Et lesdits partenaires se bornent à revendiquer de négocier. Leur principal objectif, n'est pas tant de faire reculer le gouvernement, que de se faire reconnaître comme interlocuteurs privilégiés.

Là aussi, ce n'est pas le soutien du monde du travail qui ferait défaut aux centrales syndicales, si elles préparaient vraiment à la mobilisation. La victoire juridique remportée par les « recalculés » témoigne à sa façon des sentiments d'indignation et d'injustice au sein de la population. Ce pourrait être, entre autres, un tremplin à de véritables mobilisations d'ensemble du monde du travail. Visiblement, cela ne fait pas partie des objectifs des dirigeants syndicaux et encore moins des politiciens socialistes. Cela reste pourtant une nécessité urgente.

Huguette Chevreau

Convergences Révolutionnaires n° 32 (mars 2004), bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Après Jospin, Raffarin, de mal en pis

Articles : Le PCF en ordre dispersé ? A côté de la gauche caviar, la gauche Buffet - Ce voile qui cache les vrais problèmes - Services publics-réalité : à la SNCF, sous les palmiers, c'est pas la plage - Les chômeurs contre les coupures de courant - Irak : bourbier militaire, imbroglio politique - Le capitalisme américain entre deux crises ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Maisons de retraite

Privé... de scrupules

La propriétaire d'une maison de retraite de Chelles, en région parisienne, vient d'être mise en examen et incarcérée pour « traitements indignes » envers ses pensionnaires.

Cet établissement privé et non conventionné, qui hébergeait une vingtaine de personnes dont une moitié totalement dépendantes, ne comptait ni aide-soignante, ni infirmière à plein temps ; c'est la femme de ménage qui se chargeait de distribuer les médicaments. Quant au suivi médical, il était quasi inexistant et seul un médecin de ville se rendait une fois par semaine dans l'établissement.

Et tout le reste était à l'avenant : aliments périmés depuis longtemps, manque d'hygiène, pensionnaires livrés à eux-mêmes sans animation, équipements obsolètes, etc. Ce qui n'empêchait pas la propriétaire de pratiquer des tarifs de plus de 1 500 euros par mois.

La révélation de cette situation a choqué, d'autant qu'à plusieurs reprises le fonctionnement pour le moins anormal de cet établissement avait été dénoncé aux services publics, sans que cela soit suivi d'effet.

Une telle situation n'est pourtant ni une première, ni un cas isolé. À son arrivée au gouvernement, le secrétaire d'État aux Personnes âgées estimait d'ailleurs à 200 000 le nombre de lits « indi-

gnés », sur les 600 000 offerts par les 10 500 institutions accueillant des personnes âgées, avant de reprendre le chiffre de 5 % cité par les représentants des maisons de retraite eux-mêmes. Cette situation est également encouragée par le manque de contrôle : si les établissements conventionnés – qui bénéficient de fonds publics – doivent répondre à des normes strictes, les établissements privés à but lucratif subissent moins de contraintes, notamment en termes de personnel et de soins. Par ailleurs, compte tenu du nombre insuffisant d'inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, chaque établissement n'est susceptible d'être contrôlé que tous les seize ans !

C'est en quelque sorte la rançon des scandaleuses carences de l'État : le sous-équipement en structures d'accueil publiques laisse libre cours aux agissements de propriétaires privés, qui investissent dans l'hébergement des personnes âgées comme dans n'importe quelle autre activité, dans le seul but de faire du profit. Et pour y arriver, certains n'hésitent pas à abuser de la faiblesse de leurs pensionnaires – et des familles qui n'ont souvent guère le choix, vu le manque d'infrastructures – pour leur imposer des soins au rabais et des conditions de vie indignes.

Roger MEYNIER

Peu de changements, mais Falco se protège des critiques

À quatre mois du début de l'été, le secrétaire d'État aux Personnes âgées, Hubert Falco, s'est récemment inquiété des retards pris dans l'équipement des 10 000 maisons de retraite pour lutter contre les fortes chaleurs.

Après la canicule de l'été dernier, qui a fait près de 15 000 victimes, principalement parmi les personnes âgées, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) préconisait que ces établissements s'équipent d'un système minimal de rafraîchissement ou de climatisation. L'attitude du gouvernement durant la crise de l'été 2003 ayant été largement critiquée, Falco a donc répercuté les recommandations de l'Igas dans une circulaire récemment adressée aux responsables des maisons de retraite et fixant comme objectif au moins 80 % d'établissements équipés d'une pièce rafraîchie d'ici juin.

Or, d'après le ministère, seulement 54 % des maisons publiques et 68 % des maisons privées ont pris l'engagement de s'équiper d'ici l'été. Le principal obstacle réside dans le coût d'une telle installation (entre 10 000 et 30 000 euros). Car si le ministre se montre directif en matière d'équipement, il s'est bien gardé de débloquer les crédits nécessaires, déclarant qu'« il faut trouver les moyens dans les budgets de chaque établissement ». Tout juste a-t-il promis « d'étudier les dossiers des établissements qui ne pourraient pas effectuer les travaux pour des raisons financières ».

Certes, compte tenu de la diversité de

leurs statuts, toutes les maisons de retraite ne sont pas logées à la même enseigne. Pour les groupes financiers qui ont investi dans le secteur privé, cette activité est même très lucrative. Et s'ils rechignent à dépenser quelques milliers d'euros pour s'équiper, c'est pour ne pas écorner les dividendes de leurs actionnaires. En revanche, bon nombre d'établissements publics, mutualistes ou associatifs, qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts avec le budget qui leur est alloué, ne peuvent financer de tels travaux sans une rallonge budgétaire. Comme l'explique le représentant de la Fédération hospitalière de France, ces établissements doivent demander « l'aide financière des Conseils généraux, qui réagissent différemment selon les départements », certains acceptant de financer au moins en partie les travaux, d'autres pas.

En fait, en imposant de nouvelles normes aux établissements accueillant des personnes âgées, Falco et le gouvernement cherchent à se dédouaner au cas où l'on devrait affronter une nouvelle canicule. Mais, en ne donnant pas aux établissements publics et assimilés les moyens de s'équiper et d'embaucher le personnel qui manque pour assurer leur bon fonctionnement, ils ne permettent pas d'anticiper sur une prochaine catastrophe.

R. M.

• Hôpitaux publics

Le cri d'alarme des médecins hospitaliers

« *Défendons notre service hospitalier* » : c'est l'intitulé de l'appel lancé mardi 20 avril par 286 médecins.

Ils dénoncent : les délais, parfois de plusieurs mois, pour obtenir un rendez-vous pour une consultation à l'hôpital ; l'attente de malades pendant des heures, voire des jours, sur des brancards dans les services d'urgence, faute de place dans les services ; les allures de catastrophes prises par les épidémies de grippe et de bronchiolite, et les enfants, les nourrissons hospitalisés à des centaines de kilomètres de leur domicile, là encore faute de place ; le nombre dramatiquement insuffisant de médecins, d'internes, d'infirmières.

Ils donnent des chiffres éloquentes : 150 000 lits hospitaliers fermés en vingt ans ; 100 maternités fermées ces six dernières années, soit un sixième des maternités du pays ; la pénurie

de médecins ; les 25 600 candidats aux études de médecine pour une capacité d'accueil de 5 600 ; la fermeture des écoles d'infirmières qui fait que, pour les 106 791 candidats à cette profession, il n'y a que 26 346 places.

Ils rappellent les 15 000 morts de l'été dernier et que, si la canicule était imprévisible, l'incapacité des établissements de soins à y faire face était, elle, prévue, qu'ils en avaient alerté les gouvernements de gauche, puis de droite.

Ils accusent la politique d'économies des gouvernements successifs : « *On nous demande d'économiser sur tout. Nous devons discuter pied à pied pour obtenir chaque médicament nouveau. Nous attendons des mois, parfois des années, les équipements modernes et les nouvelles techniques que la science met pourtant à la disposition de la médecine.* »

Ils s'indignent de l'aberration de la politique des gouvernements, de gauche comme de droite, qui leur demandent de faire des économies : « *N'est-il pas normal que les dépenses de santé augmentent, dans une société civilisée ? Les progrès scientifiques et médicaux permettent de traiter des maladies incurables. L'espérance de vie augmente de trois mois par an. Nous nous en réjouissons.* »

Ils informent sur leur pratique quotidienne : « *Nous sommes de plus en plus souvent placés dans la situation de ne plus pouvoir apporter à nos semblables les soins efficaces dont ils ont besoin. Il nous est demandé de trier parmi les patients ceux qui seront soignés selon les règles de l'art et ceux qui ne le seront pas.* »

Ils mettent en garde contre la réforme de l'assurance-maladie du gouvernement et contre notamment le projet d'instauration d'un rapport



« coût / efficacité » des actes médicaux : « *On calculerait ainsi si tel ou tel soin est rentable pour la collectivité. En fonction de ces calculs, certains soins seraient remboursés, donc réalisables, mais d'autres soins ne le seraient pas. Dès lors ne pourraient en bénéficier que les malades assez fortunés pour se les payer.* »

On ne peut qu'être d'accord avec le réquisitoire de ces médecins. La date à laquelle ils le publient n'est sans doute pas étrangère au succès obtenu, il y a quelques semaines à peine, par la mobilisation des chercheurs. Tant mieux s'ils profitent de l'impopularité actuelle

du gouvernement pour se faire entendre. Tant mieux s'ils profitent de leur position de professeurs de médecine et de chefs de service hospitaliers pour rendre largement publique la misère actuelle des hôpitaux. Ils concluent par un appel à défendre « ensemble » le système hospitalier public. Pour aller jusqu'au bout, il leur faudra, demain, rejoindre le combat des infirmières, des aides-soignants, des sages-femmes et de tout le personnel hospitalier, quand ils se mobiliseront contre la politique criminelle de l'État en matière de santé.

Sophie GARGAN

• Pénurie de médecins

La rançon du libéralisme

Alors que, pour 100 000 habitants, on compte dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur 421 médecins (210 généralistes et 211 spécialistes), ils ne sont que 257 en Picardie (156 généralistes et 101 spécialistes). Et, à l'échelle départementale, l'écart est encore plus important : 517 spécialistes pour 100 000 habitants à Paris contre... 75 dans le département de la Mayenne. Eh oui, les médecins, au moins une grande partie d'entre eux, rechignent à

s'installer dans les secteurs ruraux peu habités et les régions industrielles sinistrées. Ils préfèrent Paris ou la Côte-d'Azur, parce que c'est là que leur profession est la plus lucrative et c'est là aussi qu'ils vivent le mieux. Ce n'est pas nouveau. De tout temps, l'exercice de la médecine a été un moyen de très bien gagner sa vie et, jusqu'à un passé récent, les étudiants en médecine étaient surtout des fils de notables.

C'est à partir des années

1960 que les étudiants en médecine sont devenus plus nombreux et, dans les années 1970, le nombre de médecins a considérablement augmenté. C'est alors que fut instauré le « *numerus clausus* », c'est-à-dire un quota fixant, chaque année, le nombre d'étudiants admis à passer de première en deuxième année de médecine. Pour l'État, l'objectif était de limiter le nombre de médecins à venir afin – déjà – de limiter les dépenses de santé. À l'époque, les médecins ne s'en sont pas plaints. Dans leur ensemble, ils n'y voyaient qu'une chose : le « *numerus clausus* » allait s'opposer à la concurrence et donc à la diminution de leurs revenus. D'année en année, le « *numerus clausus* » a été resserré, au point d'aboutir à la situation actuelle : pénurie de médecins à l'hôpital et en ville et, dans certaines régions, des mois d'attente avant d'obtenir un rendez-vous pour une consultation. Et, même si le « *numerus clausus* » a été un peu relevé en 2002 puis en 2003, ses conséquences continuent et

continueront encore à se faire sentir, car il faut dix ans pour former un médecin.

Pour remédier à la pénurie de médecins, la première mesure serait bien sûr de supprimer le « *numerus clausus* ». Mais pas seulement. Pourquoi les jeunes médecins nouvellement diplômés ne devraient-ils pas s'installer dans les régions insuffisamment pourvues ? Rien qu'à l'énoncé de cette interrogation, les partisans d'une médecine libérale intouchable – qui sont les mêmes que les défenseurs du libéralisme économique – s'insurgent, considérant que ce serait là une atteinte intolérable à la liberté d'exercice.

Certes la médecine n'est pas la seule profession libérale qui permet de s'installer là où on veut. On ne voit guère d'avocats d'affaires s'installer dans les banlieues sinistrées ou en rase campagne, et leur répartition sur le territoire ne doit pas être très différente de celle des médecins. Sauf que ces avocats sont bien moins utiles socialement que les médecins. En tout

cas, ils ne sont pas utiles aux mêmes.

Lors de leur formation, les étudiants en médecine bénéficient largement de l'hôpital public, de ses infrastructures et des professeurs payés par l'État, bref de la prise en charge par la société. La moindre des choses serait qu'ils offrent à la collectivité une contrepartie, en consacrant, au moins pendant quelques années, leur temps et leurs connaissances à la collectivité, justement en s'installant par exemple comme médecin là où il en manque le plus.

C'est ce que l'on demande aux enseignants. À l'issue de leurs études, on sait leur imposer, du fait qu'ils ont bénéficié pour leur formation des infrastructures et des professeurs payés par l'État, des postes qu'ils n'ont pas le choix de refuser. Ils doivent accepter d'être nommés là où l'administration les envoie et pas là où ils ont envie d'aller. Mais bien sûr, l'Éducation nationale est un service public. Et la collectivité a tout à y gagner.

S. G.



• **Moyen-Orient**

Le terrorisme de l'État israélien une nouvelle fois légitimé par Bush

Lors de sa visite aux États-Unis, Sharon a obtenu ce qu'il cherchait – la caution sans réserve des dirigeants américains à son plan d'évacuation unilatéral de la Bande de Gaza.

Il faut dire que cela ne lui a pas été bien difficile car ses alliés, les Bush et les Blair qui avaient fait tant de bruit pour se donner des airs de messagers de la paix au moment où ils concoctaient la « feuille de route » et portaient la guerre en Irak, ont toujours eu une réelle tolérance vis-à-vis de la politique expansionniste de l'État d'Israël.

Et de plus, Bush a une élection présidentielle à gagner. Les revers de sa politique en Irak, la multiplication des morts dans les rangs des troupes américaines et son imprévoyance évidente, vont de toute évidence lui aliéner des voix, y compris dans son propre électorat. Il lui est donc vital de ne pas risquer de se mettre à dos l'électorat pro-israélien, d'autant moins qu'une fraction importante vote d'ordinaire pour les démocrates.

Ce faisant, Bush entérine le rapport des forces créé par la véritable guerre que mène Sharon depuis son arrivée au pouvoir.

Derrière le plan Sharon

Selon le plan Bush-Sharon, Israël devra retirer les colonies juives de la Bande de Gaza en conservant néanmoins le contrôle de la frontière avec l'Égypte. La Bande de Gaza ne disposera ni

de port maritime ni d'aéroport. On ne pourra entrer et sortir de Gaza qu'en passant par Israël. Elle deviendra, pour reprendre l'expression d'un pacifiste israélien, « un camp-prison géant fermé de tous côtés. » « Tout comme maintenant, » où, explique-t-il, Israël peut « interrompre la fourniture de nourriture, de matières premières, d'eau, d'essence, de gaz et d'électricité, de même que la sortie des travailleurs et des marchandises. » De plus, « Israël pourra également envahir la Bande de Gaza à tout moment afin de « prévenir des actions terroristes ».

Et puis surtout, si Sharon se dit prêt à évacuer les 7 000 colons juifs qui vivent à Gaza, il veut en échange consolider les colonies de Cisjordanie où se sont établis 250 000 colons juifs.

Le plan prévoit donc de concentrer presque toute la population palestinienne sur deux bandes de terre, la Bande de Gaza et 45 % de la zone restante de la Cisjordanie – soit environ 10 % de ce qui s'appelait à l'origine la Palestine sous le mandat britannique, avant 1948 ! Et ces territoires, tels des bantoustans, seront entourés de zones israéliennes !

Le terrorisme de l'État d'Israël

La vraie signification du plan Sharon, on a pu en juger le 17 avril, trois jours après sa visite aux États-Unis, lorsque, fort de l'aval des leaders américains, l'armée israélienne s'est livrée à

un nouvel assassinat contre Abdelaziz Rantissi cette fois, et ce, moins d'un mois après l'assassinat, le 22 mars dernier, de Cheikh Yassine, dont Rantissi venait de prendre la succession à la tête du Hamas. À l'annonce de son assassinat, plus de 200 000 Palestiniens sont descendus dans les rues de Gaza.

Dès qu'ils ont eu connaissance de cette nouvelle opération meurtrière, les États-Unis ont apporté leur soutien sans réserve à Israël tandis qu'un ministre israélien justifiait : « Les opérations comme celles que nous avons menées contre Rantissi vont se poursuivre, ne serait-ce que pour s'assurer que les organisations terroristes ne prendront pas le contrôle de la Bande de Gaza après notre départ. »

Il n'en fallait pas plus pour empêcher Bush de déclarer qu'Israël avait « le droit de se défendre contre les terroristes », ce que n'a pas nié non plus le candidat démocrate John Kerry, tout aussi sensible que Bush aux échéances électorales.

Quant aux autres dirigeants impérialistes, notamment européens, ils ont une fois de plus condamné l'action israélienne avec toute l'hypocrisie dont ils sont capables. Les principaux États européens pourraient, s'ils en avaient la volonté, marquer leur désaveu de façon concrète en pesant sur les relations économiques existant entre l'Europe et Israël. Certes, ce sont les États-Unis, et de loin, qui sont les principaux bailleurs de fonds, mais

l'Europe ne représente pas la portion congrue dans ses échanges avec Israël, puisque 42,40 % des achats extérieurs d'Israël se font en provenance de l'Europe. Quant aux exportations israéliennes il en est de même, c'est vers l'Europe qu'elles sont les plus importantes. C'est dire que la France, l'Allemagne, l'Espagne comme d'autres pays encore, pourraient peser ou tenter de peser sur Israël. Mais ils ne le font pas, volontairement, ne serait-ce que par solidarité de classe et par opposition à tous les pauvres composant les masses arabes.

C'est donc, une fois de plus, en toute impunité que l'État israélien a frappé. Et, une fois de plus, il a proclamé qu'il n'en restera pas là.

Certes, une telle politique n'est pas nouvelle. Cela fait des années que l'État d'Israël rend de plus en plus impossible l'existence d'un État palestinien autonome, en favorisant l'installation de colonies. Cette politique de colonisation a été menée et approuvée aussi bien par les gouvernements dirigés par le Likoud (la droite israélienne dont fait partie Sharon) que par les travaillistes comme Pérès ; les mêmes travaillistes qui, aujourd'hui, ne trouvent pas si mauvais le plan proposé par Sharon et qui semblent prêts à ramper vers un gouvernement d'Union nationale au cas où Sharon perdrait sa majorité à cause d'une défection des représentants des colons par exemple.

Alors tant que la population

palestinienne sera ainsi humiliée, bafouée et privée de la possibilité de vivre dignement, elle continuera à se battre pour sa dignité, ses droits démocratiques et nationaux.

Il y a soixante ans, d'autres victimes, juives celles-là, avaient aspiré à vivre à l'abri des persécutions. Israël, qui ne fut jamais un havre de paix pour les Juifs martyrisés par la folie du nazisme, commémore aujourd'hui la mémoire des six millions de victimes de la barbarie du capitalisme poussé dans ses retranchements les plus extrêmes. Mais ceux qui aujourd'hui s'approprient cette mémoire n'ont rien de commun avec les victimes qu'ils disent représenter. Les Juifs d'alors avaient, dans leur grande majorité, d'autres idéaux : des idéaux de progrès et de justice. Leurs communautés étaient traversées par des courants politiques à l'opposé de ceux qui dirigent Israël, par les courants du socialisme et du mouvement ouvrier. Parce qu'ils se sont enfermés dans une logique exclusivement nationaliste en créant Israël, les gouvernants juifs sont devenus eux-mêmes des oppresseurs, incapables d'apporter le moindre espoir, ni aux Palestiniens évidemment ni même à leur propre peuple qu'ils condamnent à vivre un doigt constamment appuyé sur la gâchette de leur fusil.

Dominique MATHIEU

• **Israël**

Mordechaï Vanunu presque libre

Mordechaï Vanunu est sorti de prison ce mercredi 21 avril. Agé de 50 ans, il terminait une peine d'emprisonnement de 18 ans pour « trahison ». En 1986, cet ancien technicien nucléaire avait en effet dénoncé, dans le journal londonien *Sunday Times*, l'existence d'un programme militaire nucléaire dissimulé par les autorités israéliennes. Pacifiste, il dénonçait « l'illusion dangereuse de croire que l'arme nucléaire peut être un moyen de défense. Seule la paix entre les États peut offrir la sécu-

rité » et militait pour le désarmement nucléaire.

Enlevé par les services secrets israéliens, le Mossad, il avait été jugé et condamné pour « haute trahison » lors d'un procès tenu à huis clos à Jérusalem. Depuis, il a passé 18 ans de sa vie en isolement total. Une situation « cruelle, inhumaine et dégradante », selon Amnesty International. Il sort aujourd'hui « heureux de ne pas être devenu fou ». Homme de conviction, il avait refusé aux militaires israéliens une offre de libération anticipée,

en 1998, à condition qu'il ne dénonce plus les armes nucléaires.

Mais Vanunu n'en a pas tout à fait fini avec les autorités israéliennes. S'il quitte la prison, il n'est pas encore entièrement libre de ses mouvements. Il n'aura pas le droit de se rendre à l'étranger pendant un an ni de parler avec des étrangers ou encore de s'approcher des ports ou aéroports, des frontières de l'État hébreu et des ambassades. Il lui est également interdit de parler du travail qu'il effectuait

sur le réacteur nucléaire de Dimona, dans le désert du Néguev. Le ministère de la Défense lui a d'ailleurs remis une carte d'Israël pointant tous les endroits qui lui sont interdits ! Il lui a été signifié que s'il violait ces interdictions, il retournera en prison.

Soutenu par une campagne internationale, ses amis disent qu'il n'a plus de secret à révéler. Mais la bombe atomique reste un sujet tabou dans un pays qui officiellement affirme ne pas disposer d'armement nucléaire.

En réalité, il en posséderait une centaine.

Ces restrictions scandaleuses ont été chaudement approuvées par le père du programme nucléaire israélien, mis en œuvre dans les années cinquante et soixante, qui n'est autre que le dirigeant de la gauche travailliste Shimon Pérès, qui défend ici non seulement une redoutable arme de destruction massive mais également la raison et le secret d'État. Une raison supplémentaire d'être solidaire avec Vanunu.

J. F.

• Espagne :

Les troupes sont retirées d'Irak mais l'austérité est maintenue

Zapatero, le président du nouveau gouvernement socialiste espagnol, quelques heures après que ses ministres eurent pris leurs fonctions, a annoncé sur le parvis de la Moncloa, siège de la présidence, le retrait des 1 400 militaires espagnols présents en Irak aux côtés des Américains et des Anglais.

Ces troupes, a-t-il ajouté, devront rentrer « le plus vite possible et avec la meilleure sécurité possible », expliquant « en mars 2003, je m'étais engagé, si j'étais élu, à retirer les troupes espagnoles d'Irak si l'ONU ne prenait pas en main la situation politique et militaire avant le 30 juin... il n'y a pas

d'indices qui permettent de prévoir un changement de la situation en Irak dans les délais prévus et dans le sens réclamé par le peuple espagnol ».

Cette annonce, faite avec une solennité calculée, est destinée à satisfaire l'opinion, qui avait manifesté massivement au moment du déclenchement de la guerre au printemps 2003. Zapatero rompt aussi avec le choix de son prédécesseur Aznar, qui s'alignait derrière Bush. Aznar apparaissait hautain avec les parlementaires espagnols et servile vis-à-vis de Bush. Zapatero veut donner l'image d'un homme d'État qui tient ses promesses.

Lors du débat d'investiture, notamment avec les partis nationalistes qui l'ont appuyé, mais aussi avec l'opposition de droite, il s'était montré courtois. Ce qui, là encore, rompt avec l'attitude d'Aznar. Il fait donc figure, dit le dirigeant d'Izquierda Unida, coalition autour du Parti Communiste Espagnol, d'un « président sensible à la majorité de la société ».

Mais cette « sensibilité » a des limites que les travailleurs risquent de constater rapidement. En effet, si le programme de Zapatero prévoit le retrait des troupes espagnoles d'Irak et quelques engagements concernant la suspension des mesures les plus choquantes du

gouvernement précédent comme la loi sur l'enseignement, il prévoit surtout de continuer la politique d'austérité du gouvernement de droite, une politique dévouée au grand patronat.

La nomination de Pedro Solbes, comme ministre de l'Économie, est significative. Celui-ci était déjà ministre de l'Économie il y a dix ans. Il avait été, dans le gouvernement socialiste de Felipe Gonzales, l'exécuteur d'une politique ouvertement antiouvrière qui s'était conclue par la défaite électorale des socialistes en 1996. Solbes a annoncé, dès sa prise de fonction, une politique de rigueur budgétaire.

Il promet des aides au patronat pour, dit-il, « ressusciter la politique industrielle et impulser le commerce extérieur ».

Zapatero, qui ne manque aucune occasion de dire son admiration pour Tony Blair et Felipe Gonzales, a tenu une de ses promesses mais si les travailleurs veulent que leur vie change et que cessent les plans de licenciements, les cadeaux au patronat, la dégradation des services publics, la perte du pouvoir d'achat, le travail précaire, il faudra qu'ils posent eux-mêmes ces problèmes sur la table et dans la rue. Car, pour l'instant, rien de bon n'est prévu pour eux.

• Afrique-du-Sud

Succès électoral pour l'ANC, catastrophe sociale pour les pauvres

Les élections qui se sont déroulées le 14 avril en Afrique du Sud ont été marquées par une nouvelle progression de la coalition tripartite dirigée par le Congrès National Africain – l'ANC de Nelson Mandela et du président Thabo Mbeki – de 66,4 à 69,70 % des suffrages exprimés. Qui plus est, pour la première fois, la coalition arrive en tête dans chacune des sept provinces du pays.

En fait, sur les vingt autres formations qui présentaient des candidats, seules trois ont réussi à atteindre la barre des 2 %. Deux d'entre elles sont des partis régionalistes dont l'influence est essentiellement limitée à une seule province. La troisième, l'Alliance Démocratique, est l'ancien parti de la petite-bourgeoisie libérale blanche de l'ère de l'apartheid, qui obtient péniblement 12,4 %.

Autant dire que la coalition tripartite qui, derrière l'ANC, regroupe également le Parti Communiste Sud-Africain et la confédération syndicale COSATU, sort renforcée de ces élections, malgré les dix années déjà passées au pouvoir. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien si le Nouveau Parti National, la version modernisée du parti qui incarna l'apartheid de 1948 à 1994, et qui reste très lié à la grande bourgeoisie blanche, a choisi d'accrocher son wagon au train de l'ANC par un pacte de « coopération », quitte à perdre pour cela les voix d'une partie de ses électeurs, en échange de la promesse de portefeuilles ministériels dans le gou-

vernement provincial du Cap, et peut-être même, dans le gouvernement fédéral.

Que les anciens tortionnaires de l'apartheid se retrouvent ainsi alliés à leurs anciennes victimes est moins paradoxal qu'il y paraît. Car il faut rappeler que ce fut cette même alliance qui présida au démantèlement des institutions de l'apartheid et organisa, il y a exactement dix ans, les premières élections multi-raciales que le pays ait connues. Incapable de mettre fin à la mobilisation des ghettos et de la classe ouvrière noire contre l'oppression raciale et sociale de l'apartheid, la bourgeoisie sud-africaine dut se résoudre à mettre fin à ce système et à la menace permanente d'explosion sociale qu'il entretenait. Ce fut alors Mandela et l'alliance tripartite qui permit au capital sud-africain et impérialiste – de franchir sans dommage un cap qui aurait pu être périlleux pour ses profits.

En détournant l'énergie des masses dans l'impasse du nationalisme, au nom de la réconciliation nationale et des nécessités de la reconstruction de l'économie du pays, Mandela et l'alliance réussirent à empêcher les masses pauvres de récolter les fruits de leur mobilisation en poursuivant le combat sur le terrain de leurs intérêts de classe. Le « socialisme » que la majorité de la population des ghettos noirs avait toujours assimilé à la « libération » prônée par Mandela, fut repoussé aux calendes grecques.

Au lieu de l'amélioration des conditions de vie promise par



l'ANC, la population pauvre vit se multiplier les programmes de « responsabilisation » destinés à lui faire comprendre que le temps des grèves de paiement des factures de loyer ou d'eau était terminé, même si elle n'avait pas plus les moyens de payer qu'avant. Bientôt suivirent les agents de sécurité chargés de déconnecter les récalcitrants ou de les expulser. Pendant ce temps, d'anciens leaders syndicaux et autres dignitaires de l'ANC faisaient des carrières météoriques dans le monde des affaires, profitant de la complaisance de la bourgeoisie blanche désireuse de s'assurer leur caution. Et tandis que le programme de construction pour les pauvres se limitait officiellement, en dix ans, à 1,2 million de logements dont bon nombre ne sont que des « niches » (comme les appellent leurs habitants) de 20m² sur terre battue, les nouveaux riches du régime allaient rejoindre la bourgeoisie blanche dans ses

quartiers luxueux, désormais protégés par des murs surmontés de grillages électrifiés et par des milices privées armées jusqu'aux dents.

Dix ans après le démantèlement de l'apartheid, le bilan des bons et loyaux services rendus à la bourgeoisie par l'alliance tripartite parle de lui-même : selon les agences internationales, l'Afrique du Sud est aujourd'hui l'un des pays où l'inégalité sociale est la plus élevée au monde, plus encore qu'à l'époque de l'apartheid ! Alors que moins de 20 % de la population du pays se partage près de 70 % du revenu national, un million d'emplois ont disparu en dix ans. Officiellement, le pays compte 41 % de chômeurs contre 27,50 % en 1994. On estime que les membres (enfants et adultes) de la moitié la plus pauvre de la population ont en moyenne 12 euros par mois pour vivre – dans un pays où les produits alimentaires de base

valent dans le commerce 50 à 75% de leurs prix en France. Plus significatif encore est le fait qu'au cours de la seconde moitié des années 1990, l'espérance de vie a baissé de dix ans.

C'est sans doute cette catastrophe sociale qui explique ce que cache la progression apparente de l'ANC – la désaffection de l'électorat qui s'exprime d'élection en election. Entre 1994 et 1999, plus de cinq millions d'électeurs avaient déjà disparu des registres électoraux, entraînant une baisse des suffrages exprimés de 3,5 millions. Entre 1999 et cette année, le nombre des électeurs enregistrés est remonté de 2,5 millions, mais il reste toujours à 3 millions en-dessous du niveau de 1994, et surtout l'abstention est passée de 10,70 % à 24,50 % de sorte qu'en cinq ans, malgré la croissance démographique, le nombre des suffrages exprimés baisse de quelques centaines de milliers de voix.

Malgré cette désaffection, Mandela et l'alliance tripartite continuent de toute évidence à jouir auprès de toute une partie des masses du crédit qu'ils ont gardé de l'époque de la lutte contre l'apartheid. Mais ce crédit ne durera pas éternellement. Et il faut espérer que, dans un avenir proche, la classe ouvrière sud-africaine retrouvera le chemin de ses luttes passées, et que cette fois elle balaiera les leurres nationalistes de l'ANC et de ses alliés pour se ranger derrière la bannière de ses intérêts de classe.

François ROULEAU

• 25 avril 1974

La « révolution des œillets » au Portugal

Le 25 avril 1974, à l'aube, une colonne de dix blindés légers et de douze camions occupait la place des ministères, à Lisbonne. En quelques heures, sans tirer un coup de feu, ces quelques centaines d'hommes obtenaient le ralliement des forces envoyées contre eux. La population leur faisait cortège malgré les appels à ne pas descendre dans la rue.

Le chef du gouvernement, Marcello Caetano, assiégé à l'état-major de la gendarmerie, se rendait et transmettait ses pouvoirs au général Spínola, « afin que le pouvoir ne tombe pas dans la rue ». Le régime avait vécu. Dans la nuit, la foule faisait libérer les centaines de prisonniers politiques.

Ainsi s'écroula une dictature qui s'était maintenue près d'un demi-siècle.

Quarante-huit ans de dictature

En 1926, un coup d'État militaire avait donné tous les pouvoirs à Salazar. Catholique dévot, conservateur fanatique, il avait mis en place une dictature en prenant modèle sur Mussolini.

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, le régime de Salazar voulut montrer à l'extérieur une façade plus présentable. L'opposition bourgeoise était à demi tolérée. Il y avait des élections, avec parfois des candidats d'opposition, souvent des militaires de haut grade.

Par contre, dans les milieux populaires, aucune organisation indépendante n'était tolérée. Les revendications paysannes étaient réprimées par la gendarmerie. La police se chargeait des grèves.

Le PC fut le seul parti d'opposition à maintenir une présence militante. Il le paya d'arrestations, d'assassinats de militants et de dirigeants.

Ce qui caractérisait le Portugal, c'était l'arriération sociale et économique. L'industrie resta longtemps rudimentaire, avant de se développer lentement à partir des années 1960. L'agriculture stagnait, aussi bien les grands domaines du sud que les petites exploitations familiales du nord.

Les ressources budgétaires provenaient en bonne partie des colonies africaines, Angola, Mozambique, Guinée-Bissau. Les firmes portugaises y pillaient les matières premières et les réexportaient vers les pays industriels.

Dans ces colonies des guérillas indépendantistes se développèrent au début des années 1960. Ces guerres diminuèrent les profits coloniaux, grevèrent le bud-

get et imposèrent à la jeunesse quatre ans d'un service militaire risqué. Une partie des mobilisables s'expatriait, en particulier vers la France, pour échapper à la fois à la misère économique et à la sale guerre coloniale.

Salazar mourut en 1971. Caetano lui succéda. Mis en échec en

entraîné une politisation de toute la société. Le 1^{er} mai 1974, un demi-million de personnes enthousiastes manifestèrent à Lisbonne

Le Parti Socialiste, créé depuis peu dans l'émigration, manquait d'implantation. Les partis de droite en étaient à se constituer,

L'armée se politisait de plus en plus. Le MFA s'élargissait aux sous-officiers, puis aux simples soldats. Le MFA, constitua un Conseil de la Révolution, officiellement chargé de superviser le gouvernement.

Ce fut le début d'une vague de nationalisations et d'une accélé-

mant « au service du peuple et de la révolution socialiste », fut occupée sans combat par une unité « sûre ». Les militaires les plus radicaux furent limogés ou même arrêtés.

Le balancier, qui depuis un an et demi allait dans le sens de la radicalisation, repartait dans l'autre sens.

Et depuis 1975

Le coup de force du 25 novembre 1975 ne fut que le début d'une longue période de normalisation. Des mois agités de 1974-1975, le Portugal avait hérité de lois sociales souvent en avance sur le reste de l'Europe, d'un vaste secteur nationalisé, de grandes propriétés agricoles aux mains de coopératives paysannes, de syndicats puissants.

La tâche des gouvernements successifs consista dès lors à réduire le poids des organisations ouvrières, à grignoter les avantages obtenus par les travailleurs, à réduire l'espace des coopératives agricoles et des entreprises nationalisées, par des moyens législatifs ou judiciaires aussi bien que par la répression.

Durant trois décennies toutes les combinaisons politiques se réalisèrent : gouvernements socialistes homogènes, majoritaires ou minoritaires, gouvernements PS en alliance avec la droite, gouvernements de droite.

Mais tous ont mené la même lutte constante contre la classe ouvrière, les lois sociales, les nationalisations, les coopératives agricoles, la Sécurité sociale, les salaires, les retraites, la protection des chômeurs.

Aucun d'entre eux n'a touché à un des pires héritages de l'ancien régime : la corruption, qui pourrit l'administration, la police, la gendarmerie, la justice, l'armée.

Pourtant, petit à petit le pays s'est modernisé. Le poids social de l'Église a diminué, même si elle a réussi jusqu'ici à interdire aux femmes la liberté de l'avortement. Le niveau de vie a augmenté, même s'il reste bien inférieur à celui de l'Espagne ou de la France.

L'objectif des capitaines qui ont fait tomber la dictature en avril 1975 a donc en partie été réalisé. Mais la grande bénéficiaire de ces progrès a été la bourgeoisie. C'était dans la logique des choses, puisque ni le Parti Socialiste, bien sûr, ni le Parti Communiste, chacun s'abritant derrière les militaires de son choix, n'ont un seul instant défendu une politique autonome pour la classe ouvrière.

Vincent GELAS



Afrique, le régime se discréditait. L'opposition estudiantine se faisait bruyante, malgré la répression. Il y eut des grèves importantes, un syndicalisme indépendant naissait.

Dans ce contexte et pour sortir le pays de l'enlisement dans les guerres coloniales, le général Spínola, un des plus hauts gradés de l'état-major, ancien commandant en chef en Guinée et homme de droite, proposa l'octroi d'un statut d'autonomie aux colonies africaines. Il fut destitué.

Dans le même temps des officiers subalternes créaient un organisme clandestin, le Mouvement des Forces Armées (MFA).

En mars 1974, trois jours après la destitution de Spínola, le MFA décida la marche sur Lisbonne d'un régiment de chars qui tourna court. Le même scénario se répéta le 25 avril, mais cette fois avec succès.

1974-1975 : l'armée en ébullition

Spínola mit en place un gouvernement provisoire dans lequel figuraient des socialistes... et des communistes. C'était une première depuis 1947 dans un pays occidental.

Spínola était pourtant un anticommuniste convaincu. Mais il savait que les militants du PC constituaient la seule force organisée dans la classe ouvrière et parmi les paysans, et donc la seule capable de canaliser la mobilisation populaire. En effet la chute de la dictature avait

et étaient surtout suspects de liens avec le régime déchu. Pour contrer les risques de débordement, les sommets de l'armée firent donc appel au PC, avec l'accord tacite des dirigeants impérialistes, américains en particulier.

Le PC joua son rôle. Il s'employa à persuader la population de faire confiance au gouvernement.

Mais très vite, deux politiques s'opposèrent, dans ce gouvernement et dans le pays. L'une, défendue par le PS, avait comme perspective la mise en place d'un régime parlementaire classique, qui risquait fort d'être incapable de réaliser rapidement les réformes que les militaires les plus radicaux jugeaient indispensables au développement du pays.

Ceux-ci souhaitaient un régime capable de moderniser le pays dans l'intérêt général de la bourgeoisie, en passant au besoin au-dessus de certains intérêts particuliers. Une telle politique nécessitait de pouvoir compter sur un appui populaire. Le PC, sachant que la première option ne lui donnerait qu'un rôle secondaire, joua cette carte et, s'alignant sur les militaires radicaux, mit en avant « l'alliance de l'armée et du peuple ».

Le MFA joua un rôle de plus en plus grand dans la vie politique. En juillet 1974, quatre de ses membres entraient au gouvernement, s'opposant à Spínola qui démissionna en septembre, remplacé à la tête de l'État par un autre général, Costa Gomes.

ration de la réforme agraire dans les grandes propriétés de l'Alentejo. En quelques semaines, plus de mille entreprises furent expropriées. Beaucoup de bourgeois prirent le chemin de l'Espagne, de la France ou du Brésil. Leurs demeures furent occupées par les mal-logés. Les régiments les plus politisés prêtaient leur concours, pour briser la résistance des propriétaires. Cette politisation croissante des soldats posait à la bourgeoisie portugaise un problème grave, car elle pouvait craindre de ne pas pouvoir compter sur son armée pour intervenir en cas de besoin contre les masses populaires.

L'opposition PS-PC se transporta à l'intérieur du MFA, où une aile « modérée » se distingua des radicaux. Dans le nord du pays, le PS, l'Église et la droite menaient une violente campagne anticommuniste. Ils utilisaient aussi la rancœur des rapatriés des colonies accédant à l'indépendance

En novembre 1975, le gouvernement dut affronter une série de grèves, en particulier dans le bâtiment et chez les fonctionnaires. Les travailleurs du bâtiment obtinrent 40 % d'augmentation de salaire après avoir bloqué deux jours durant l'Assemblée et le gouvernement. Mais cette victoire précéda de peu la reprise en main de l'armée.

Le 25 novembre, à la suite d'une série de provocations de l'état-major, la caserne des parachutistes de Tancos, en rupture avec l'état-major et se procla-

• Aventis -Sanofi

Profits plantureux et parachutes dorés

Dans le cadre de l'OPA (offre publique d'achat) hostile de Sanofi-Synthelabo contre Aventis, la bataille s'est déplacée sur le plan juridique. Aventis engage une action en justice aux USA pour rendre caduque l'opération, au même moment où Sanofi vient d'obtenir le feu vert de Bruxelles, après celui de Paris. De leur côté, les responsables d'Aventis rencontrent le ministre de l'Industrie pour « sonder » le nouveau gouvernement sur un éventuel rapprochement Aventis-Novartis. Enfin le PDG de Sanofi-Synthelabo a rencontré les syndicats du laboratoire Aventis, pour essayer de les convaincre que le personnel n'avait rien à craindre de l'OPA pour laquelle son groupe débourse la somme colossale de 47,8 milliards d'euros (soit près de 5 fois le prétendu trou de la

Sécurité sociale). À l'entendre, son projet serait « *très bon pour les personnels* », auxquels il reconnaît quand même – merci pour eux – le droit de « *se poser des questions* ».

Le PDG de Sanofi affirme qu'il n'y aura pas de licenciements secs, mais des restructurations, inévitables dans un groupe qui passerait de 30 000 à 100 000 salariés. Dans de précédentes déclarations, il avait avancé le chiffre de 10 000 emplois mis en cause. Cette fois on ne l'y a pas repris et, prudent, il n'a pris aucun engagement chiffré.

Les salariés d'Aventis n'ont pas besoin des déclarations du PDG de Sanofi pour savoir ce que signifient ces restructurations annoncées, eux qui ont vécu il y a cinq ans la fusion entre Hoechst et Rhône-Poulenc, avec son lot de fermetures de sites et de réduc-

tions d'effectifs, comme par exemple la fermeture du centre de Romainville avec 660 suppressions d'emplois. Même chose pour les salariés du laboratoire Sanofi-Synthelabo, issu lui aussi de multiples regroupements entre laboratoires.

D'ailleurs, qu'il y ait fusion ou pas, c'est une même politique de rentabilité qu'appliquent les capitalistes du médicament. On en a eu un exemple avec l'annonce par le laboratoire américain Schering-Plough de la fermeture d'un centre de recherche de la banlieue lyonnaise, où travaillent une centaine de personnes, sous prétexte de pertes en 2003 après des bénéfices records en 2002. L'industrie pharmaceutique est pourtant une des plus rentables du monde. Des trusts comme Pfizer, numéro 1 mondial, d'autres comme Glaxo ou encore Novartis comptent

parmi les sociétés les plus riches de la planète (parmi les sociétés qui occupent les premiers rangs à l'échelle mondiale, il y a dix laboratoires pharmaceutiques).

En tous les cas, il y en a un qui ne se pose pas de questions sur son avenir. C'est le PDG d'Aventis, Igor Landau. Il connaît déjà le montant de ses éventuelles indemnités de licenciement, au cas où il perdrait son poste. Il toucherait alors près de 24,6 millions d'euros, en guise de « parachute doré ».

Voilà qui montre qu'il n'y aurait pas bien loin à chercher pour trouver de quoi combler le fameux « trou » de la Sécurité sociale. L'industrie pharmaceutique est florissante et sa santé financière tout autant. Ses profits y suffiraient largement et utiliser ces milliards serait un juste retour des choses, car cet argent vient des

profits accumulés sur le dos de la Sécurité sociale et des assurés.

C. D.



• Altadis

Un trust du tabac se fait griller

Les salariés du trust cigarettier Altadis, l'ancienne Seita, qui avaient attaqué leur direction en justice pour contester son plan de restructuration, viennent de remporter une victoire, certes provisoire et limitée, mais réelle, puisque le juge des référés a suspendu l'application de ce plan.

En juillet dernier, l'annonce par Altadis d'un plan de restructuration qui prévoyait la suppression de 1 276 emplois, dont 701 en France, avait soulevé une vive émotion, en particulier à Lille, où était annoncée

la fermeture pure et simple de l'usine.

Baptisé sans pudeur par la direction « *Plan de Sauvegarde de l'Emploi* », ce projet était d'autant plus révoltant que depuis sa privatisation, en 1995, ce trust à capitaux français et espagnols engrange d'énormes bénéfices, en hausse constante. Le résultat de 2003 battait tous les records, avec plus d'un milliard d'euros. Le maintien de quelques centaines d'emplois n'écornerait guère ce résultat.

Mais c'est aux actionnaires,

pas aux travailleurs, que la direction veut plaire. Et elle affiche, sans complexe, sa volonté d'accroître la productivité de 15 % dans les deux ans à venir.

En attendant, la décision du tribunal des référés vient d'accorder un sursis de quelques semaines aux salariés. Le 11 mai, un autre tribunal doit statuer sur le fond de l'affaire, à savoir l'existence d'un « motif économique » valable pour justifier le plan dit social.

Ce « motif économique » est en effet la condition pour qu'un plan de licenciements soit admis-

sible aux yeux de la loi. Mais cette apparente restriction à la libre volonté patronale est en réalité formelle. La notion élastique de « motif économique » inclut en réalité les cas où les entreprises sont largement bénéficiaires, mais prétendent devoir licencier beaucoup aujourd'hui... pour ne pas devoir licencier encore davantage demain. C'est très précisément cette argumentation que met en avant la direction d'Altadis. Pour les juges, il n'est pas question de mettre leur nez dans la comptabilité de ces entreprises pour vérifier

les dires des patrons. Le droit de propriété, « inviolable et sacré », n'est pas inscrit par hasard dans la Constitution.

Nul ne sait si, le 11 mai, le tribunal exaucera, comme bien souvent, les volontés patronales, ou s'il priera Altadis de revoir sa copie. Souhaitons en tout cas que, d'ici là, la victoire juridique que les salariés viennent de remporter constitue un encouragement à poursuivre la lutte par d'autres moyens. C'est alors eux qui décideraient des règles.

Jean RAYNARD

Parlement européen

Face aux trusts, l'Union européenne étale son impuissance

Depuis 1989, le marché mondial du café n'est plus réglementé. Du coup, des millions de petits producteurs ont fait faillite. En une dizaine d'années, leurs revenus se sont effondrés, passant de 12 à 5 milliards de dollars. En revanche, les multinationales qui commercialisent le café, quatre au total, ont vu leurs profits s'envoler : ils atteignent 60 milliards de dollars. Le 10 avril dernier, les parlementaires européens ont abordé cette question. Une députée européenne de Lutte Ouvrière, Chantal Cauquil, a eu ainsi l'occasion de dénoncer les conséquences pour les petits producteurs de la crise du marché international du café.

« Toutes les tendances du Parlement constatent la gravité de l'effondrement des prix du café sur le marché international. Comment ne pas le constater, puisqu'il s'agit des prix les plus bas en termes réels jamais enregistrés depuis un siècle ? (...) Mais en

même temps, tous lèvent les bras au ciel en signe d'impuissance. (...)

Or quatre trusts internationaux (Nestlé, Kraft, Sarah Lee, Procter & Gamble) contrôlent la moitié des ventes de café dans le monde. Ce qui signifie, en clair,

que ce sont ces quatre trusts qui définissent les prix. Ce sont eux qui, pour réaliser des profits sans cesse plus élevés, abaissent les prix payés aux producteurs. Pour distribuer plus de dividendes à leurs actionnaires, ils font le malheur de dizaines de pays pauvres et de dizaines de millions de paysans et leurs familles.

Face à ces quatre trusts, le Parlement européen comme les chefs d'État en sont réduits à l'impuissance et se contentent, au mieux, d'évoquer la charité. Pourtant, la résolution commune ose conseiller d'« affermir le pouvoir des producteurs de café sur le marché ». Comme si le paysan

pauvre du Rwanda, d'Éthiopie ou d'Haïti pouvait, lui, ce que le Parlement européen n'ose pas faire : s'opposer à Nestlé et ses semblables ! Si ce n'est pas du cynisme, c'est quoi ?

Le simple fait que la résolution commune mentionne les quatre trusts du café, responsables des baisses de prix, donne des boutons aux représentants de la droite libérale, au point qu'ils demandent la suppression du paragraphe qui les cite. « Cachez donc ces trusts que je ne saurais voir ». Que de Tartuffes dans ce Parlement !

Et ce qui est vrai pour le café est vrai pour les autres matières

premières, à commencer par le pétrole. Ceux qui bombardent l'Irak en tuant des civils, des femmes et des enfants, prétendent qu'ils le font pour libérer l'Irak de son dictateur. (...)

Pour mettre fin au pillage de la planète afin d'enrichir quelques trusts, pour mettre fin aux inégalités extravagantes entre les riches des pays riches et les pauvres des pays pauvres, pour empêcher que l'on assassine les pauvres, en les affamant ou en les massacrant dans des guerres faites pour protéger cette situation, il n'y a rien, mais absolument rien d'autre à faire que de mettre fin au système économique international. »

• Décentralisation

Transferts au détriment des services publics

Après la déroute des élections régionales, Raffarin a remis sur pied le projet de loi sur la décentralisation, qu'il avait présentée en 2002 comme « la mère des réformes ». À l'évidence, « cette nouvelle étape de la loi sur la décentralisation », comme les autres actes mis en place hier par Mauroy ou Jospin, ne vise qu'à dégager l'État de ses obligations financières vis-à-vis des services publics, via les collectivités locales.

Au Parlement, le vote du projet de loi a suscité autant de « réserves » à gauche qu'à droite.

Mieux, c'est un député UMP de la Somme qui a dénoncé le transfert des compétences vers les collectivités sans en assurer le financement. Du coup, Raffarin a déclaré que le projet pourrait être remanié. Puis il a convié tous les présidents de région, en quasi-totalité socialistes, à une séance de discussion sur l'avenir du projet.

Et comme Raffarin pouvait visiblement dire n'importe quoi sans que cela ne l'engage, il a même évoqué, de façon très floue il est vrai, le fait qu'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, la TIPP, puisse aider les collectivités

locales à financer les nouvelles dépenses liées aux transferts des services publics. Puis, après tant de générosité, Raffarin a demandé aux régions un engagement de ne pas augmenter les impôts dépendant d'elles !

Depuis 1982 la décentralisation a eu pour objectif, via des transferts successifs d'une partie toujours plus grande des services publics, auparavant assurés par l'État, vers les départements, les régions et dans une moindre mesure les communes, d'économiser des sommes considérables pour alimenter les besoins sans fin du grand patronat. Depuis le début, il est

inscrit dans la loi que ces transferts doivent « être totalement compensés ». Mais ils ne l'ont jamais été et ils le sont même de moins en moins. D'ailleurs, pour en finir avec cette hypocrisie, Balladur a fait inscrire en 1994 dans la loi que le gouvernement déciderait, chaque année, ce qu'il donnerait aux collectivités locales.

Parmi les choix gouvernementaux, dont certains furent lourds de conséquence pour les finances des collectivités locales, nombreux furent ceux qui furent pris par le gouvernement Jospin. C'est lui par exemple qui a transféré vers les régions, sans en assurer le financement correspondant, la totalité du réseau ferré régional assuré par les TER. Le gouvernement Jospin, toujours lui, a également transféré vers les départements la charge de l'allocation dépendance, l'APA, toujours sans en assurer la totalité du financement. Dans le même temps, le gouvernement Jospin a diminué de 10 milliards d'euros par an le montant de la taxe professionnelle payée par les seuls patrons. C'est, et de loin, la première recette des collectivités

locales. Cette baisse s'est faite en lésant les collectivités de plusieurs centaines de millions d'euros, et donc en les appauvrissant un peu plus.

Et pour finir, en testament en quelque sorte, Jospin a laissé un projet, vite repris par la droite, consistant à transférer aux régions et aux départements quelque cent mille TOS de l'Éducation nationale, qui sont les agents des lycées et collèges. C'est ce projet qu'a condamné lundi 19 avril, de tout son cœur et sans hypocrisie, Ségolène Royal, sur les marches de Matignon, là où elle officiait il n'y a pas si longtemps en défendant ce qu'elle condamne aujourd'hui.

Certes les notables du PS ont raison de dire que les transferts supplémentaires, envisagés par Raffarin, vers les collectivités locales ne peuvent qu'aboutir à la destruction de ces services publics indispensables à la population. Ils peuvent d'autant plus le dire qu'ils en connaissent un rayon sur le sujet, eux qui ont contribué à mettre en œuvre cette politique quand ils étaient au gouvernement.

Paul SOREL

• Des maires contre les expulsions

Ce n'est pas légal, disent les tribunaux

Le préfet de Seine-Saint-Denis a porté plainte contre les maires qui ont déclaré leur commune « zone hors expulsions locatives ». À l'exemple du maire PCF de Bobigny, Birsinger, qui en est à l'initiative, une dizaine de maires du PCF en région parisienne, mais aussi en province, ont pris un arrêté stipulant « qu'aucune personne ou famille ne sera expulsée pour des raisons économiques ou pour une cause d'insécurité sociale ».

Mercredi 14 avril, deux de ces maires étaient assignés en justice, ceux de Bobigny et de Stains. Pour les soutenir, ils avaient appelé, ainsi que leurs collègues signataires, à manifester devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Une soixantaine de personnes avaient répondu à cet appel. Cela a fourni l'occasion de rappeler les raisons pour lesquelles ils ont pris cette mesure. Dans le département de Seine-Saint-Denis, les expulsions ont augmenté de 70 % l'an dernier et le préfet s'en félicitait parce que, selon lui, cela permettait d'économiser l'argent de l'État. 2,5 millions d'euros d'économies et 2 900 familles jetées à la rue.

Il est de plus en plus difficile de se loger

Évoquant plusieurs cas d'expulsion en attente dans sa commune, l'adjointe au maire de Stains a rappelé que la crise

du logement s'intensifie. Elle est alimentée bien sûr par l'aggravation des conditions de vie des salariés, par les baisses de salaires consécutives à des licenciements ou à l'augmentation du coût de la vie. Mais elle se nourrit aussi de la flambée spéculative sur les loyers.

Et les logements sociaux manquent cruellement. Le maire de Saint-Denis, Patrick Braouzec, a dénoncé le fait que, sur les 1 157 communes d'Île-de-France, une centaine concentrent la moitié des logements sociaux. Certaines municipalités, comme celle du Raincy par exemple, refusent carrément de construire de tels logements. C'est pourtant une obligation légale mais ces municipalités préfèrent payer des compensations, dérisoires, plutôt que de construire des logements sociaux.

Un toit c'est un droit

Lors du procès, l'avocate de la municipalité de Stains faisait remarquer que les maires du PCF ne faisaient, après tout, qu'appliquer la loi qui prévoit que les maires ont pour tâche de garantir la sûreté des personnes sur le territoire dont ils ont la charge. Elle rappelait que le droit au logement était inscrit dans les droits de l'Homme et qu'on pouvait considérer le manquement à ce droit comme un désordre grave.

Elle a souligné le fait que le préfet ne voulait exercer ses prérogatives que dans l'exercice des pouvoirs de police qui lui permettent d'expulser ces gens, mais pas pour garantir le droit au logement.

Ce plaidoyer n'a pas été entendu par les juges qui, dès le lendemain, suspendaient les arrêtés des maires, en déclarant qu'ils étaient illégaux. Les juges ont volé au secours du préfet et, derrière lui, des propriétaires bailleurs. Entre le droit de propriété et le droit de se loger, la justice a tranché en faveur des propriétaires. Les maires incriminés ont déclaré qu'ils feraient appel. En attendant, ils invitent la population à se mobiliser. Seuls les habitants, les voisins des expulsés et les associations militant pour le droit au logement peuvent faire reculer les pouvoirs publics et empêcher les expulsions.

En prenant de tels décrets, les maires concernés savaient à l'avance que leur décision serait récusée par la justice. En ce sens, leur prise de position ne pouvait être que symbolique. Mais en agissant de la sorte, ils offrent un point d'appui qui peut servir à la population à se mobiliser contre les mesures d'expulsion qui illustrent, de façon scandaleuse, un des aspects de l'injustice qui frappe les plus démunis.

Aline URBAIN

• Fonction publique territoriale

Précarité en hausse

La fonction publique territoriale regroupe les salariés dépendant des régions, des départements et des communes. D'après une enquête qui vient d'être rendue publique et qui émane du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, elle compterait au moins 20 % d'emplois précaires.

Les salariés de la fonction publique territoriale sont au nombre de 1 543 000, dont 1 213 000 emplois « permanents », ainsi que, entre autres, 55 000 assistantes maternelles et 149 000 emplois « aidés », c'est-à-dire des emplois précaires et sous-payés : contrats emploi solidarité (CES), contrats emploi consolidé (CEC), ou emplois jeunes. Parmi les emplois permanents, ceux qui sont à temps non complet peuvent

être occupés par des non-titulaires. Ce sont ainsi 19,5 % des emplois qui correspondent à des postes à temps non complet.

Cette précarisation des emplois, « qui touche une partie non négligeable des agents territoriaux, a tendance à s'accroître », ajoute le secrétaire général de FO-Services publics. Cette situation se retrouve dans toute la fonction publique, et plus généralement dans tout le monde du travail, où la précarité, sous diverses formes, s'étend dangereusement.

Ces emplois précaires peuvent être bien plus facilement supprimés. Il y a là de quoi s'inquiéter et donc de quoi réagir...

A.R.

• **SNCM (Marseille)**

L'odyssée des marins et des passagers du "Méditerranée"

760 passagers du Méditerranée, qui devaient partir pour la Tunisie le samedi 17 avril, ont dû attendre deux jours à Marseille. Cette attente a été présentée comme une conséquence de la grève de l'équipage, mais elle est plutôt la conséquence du mépris de la direction vis-à-vis des passagers comme vis-à-vis des marins.

Les marins du *Méditerranée* avaient eu fort à faire les jours précédents. Partis le 13 avril de Marseille pour Alger, ils durent, dans la nuit, éteindre un incendie, un des groupes électrogènes ayant explosé. De retour à Marseille, la réparation du groupe dura beaucoup plus longtemps que prévu et ils ne repartirent que le vendredi à 4 h 30 du matin, alors que le départ était initialement prévu le jeudi 15 à 11 h 30.

Cette traversée se fit par très mauvais temps. Le navire, l'équipage et les passagers mal en point n'atteignirent Alger que le samedi à 2 h du matin, au lieu de vendredi à 8 h. Comme

le retard était important, le bateau repartit sans même avoir été nettoyé. De toute façon, cela faisait du travail en plus pour les marins. Le bateau fut de retour à Marseille samedi à 22 h 30 alors qu'il aurait dû en repartir le même jour, mais à 11 h 30 du matin.

Vis-à-vis des marins qui étaient censés appareiller aussitôt et qui venaient de faire face aux avaries, aux retards et au mauvais temps, la direction n'eut pas un geste. Il a fallu que les marins se déclarent en grève dans la nuit de samedi à dimanche pour qu'elle promette des compensations.

Sur le parking, les 760 passagers qui devaient partir pour la Tunisie avec le *Méditerranée* attendaient pour leur part depuis le samedi matin. Parmi eux, 180 furent logés à l'hôtel par la SNCM, les autres se débrouillèrent avec 40 euros par jour et par personne, fournis par la compagnie. Mais 150 préférèrent rester sur le parking, de peur que leur voiture soit fracturée et leurs bagages volés. Ils craignaient aussi de perdre leur place sur le bateau et d'être

encore retardés.

Or les conditions d'accueil sur le quai sont très rudimentaires. Quant aux informations, rares et laconiques, elles ne répondaient pas aux interrogations des passagers qui ont ainsi attendu deux jours et deux nuits, souvent avec des enfants.

Inutile de dire que, traités avec une telle désinvolture, les passagers se sont exaspérés et s'en sont pris au personnel travaillant sur les quais.

Avant le départ, la direction voulut faire nettoyer le navire, non par les équipes de nettoyage, mais par les marins eux-mêmes qui, en moyenne, avaient déjà sur les épaules 17 heures de travail par jour depuis le début de la semaine. Ils poursuivirent donc leur grève.

Finalement, les passagers furent embarqués lundi 18 au soir sur un navire de la Compagnie Tunisienne de Navigation, affrété par la SNCM.

Mardi 20 avril la grève continuait, car les marins ne veulent plus qu'on leur impose des successions de journées à rallonge.

Correspondant LO

• **General Trailers (Lunéville - Meurthe-et-Moselle)**

Après les préretraites, les licenciements

160 lettres de licenciement viennent d'arriver à l'usine General Trailers (ex-Trailor) de Lunéville, suite au dépôt de bilan en novembre 2003 du groupe qui a été découpé en morceaux, comme en a décidé le tribunal de commerce. Après les licenciements chez Bata, Flextronics, c'est un nouveau drame pour les travailleurs. Un drame dont les médias parlent moins que de l'incendie qui a ravagé le château de Lunéville (réplique du château de Versailles) dont ils ont fait leurs choux gras.

En 2002 General Trailers, qui regroupe les marques Trailor, Fruehauf et Benalu, était passé sous la coupe de la banque d'affaires belge De Groof. Elle promettait d'investir 26 millions d'euros pour moderniser les usines, dont celle de Lunéville qui employait 550 personnes à l'époque. Pour cela, elle a demandé et obtenu des aides publiques. Ainsi, il y a tout juste un an, le Conseil régional de Lorraine avait voté une subvention de 80 000 euros avec promesse de création d'emplois.

Une promesse dénoncée par notre camarade Christiane Nimgern, élue au Conseil régional, car c'était un mensonge évident.

Quelques mois plus tard, General Trailers supprimait effectivement 150 emplois dans le cadre de préretraites amiantes. Et en novembre 2003 le groupe déposait le bilan. La banque De Groof, elle, se porte comme un charme : le bénéfice fin 2003 était de 25 millions d'euros, plus du double de l'année précédente !

Mais, comme de coutume, le tribunal de commerce n'a pas demandé aux actionnaires de payer. Par contre, c'est l'emploi qui trinque, et du coup les salariés : 684 des 2 250 salariés du groupe seront licenciés, le siège de Ris-Orangis fermant carrément ses portes et ses 136 travailleurs se retrouvant sur le carreau. La solution retenue par le tribunal est une reprise du groupe General Trailers par morceaux, des petits bouts qui ne sont pas promis à un grand avenir. À Lunéville, 160 licenciements ont donc été annon-

cés. L'usine existe depuis cent trente ans. Elle comptait encore 1 500 salariés il y a trente ans, il n'en restait plus que 360 avant ce énième plan « social ».

La CGT souhaitait pour Lunéville un autre repreneur, Haargaz, qui ne garantissait pas non plus l'emploi. Elle a organisé plusieurs manifestations pour protester contre des licenciements qui frappent une région particulièrement touchée après des rafales de licenciements. 500 personnes ont manifesté à Lunéville en mars, et 700, venant de plusieurs sites, à Paris. Seule une bien maigre indemnité, au-delà de l'indemnité légale de 6 000 euros, a été obtenue pour les ouvriers licenciés.

Isolée, entreprise par entreprise, la résistance aux licenciements n'est pas facile. Et aucune confédération syndicale ne tente d'organiser une riposte d'ensemble pour imposer l'interdiction de licenciements qui ne sont justifiés par rien d'autre que la volonté de faire toujours plus de profits.

• **Accidents du travail**

La situation s'aggrave

Selon le rapport annuel du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels présenté le 13 avril, le nombre d'accidents avec arrêt de travail et le nombre d'accidents graves a augmenté respectivement de 3 et de 9 % en 2002 par rapport à 2001. Comme le souligne ce bilan, ces chiffres reflètent « une détérioration sérieuse » des conditions de travail. On ne saurait moins dire.

La Caisse nationale d'assurance maladie, la Cnam, dénombre 43 accidents pour 1 000 salariés en 2002, contre 42,8 en 2001, soit une augmentation de 0,5 %. Mais dans certains secteurs, comme le bâtiment et les travaux publics, ce taux de fréquence passe à 99 pour 1 000 ! Ces chiffres ne concernent que les accidents du travail avec arrêt, c'est-à-dire ceux qui sont déclarés. Ils sont donc sous-évalués, d'autant que de nombreux travailleurs subissent des pressions de leur patron pour ne rien déclarer, même si, pour eux, cela signifie venir travailler avec une main bandée ou en marchant avec des béquilles. En ce qui concerne le nombre d'accidents graves, il s'élève au total pour l'année 2002 à 47 009, un bond de 9 % par rapport à 2001. En fait, à chaque heure qui passe, entre cinq et dix travailleurs ont un accident de travail, dont certains

provoqueront d'importantes séquelles.

Les statistiques portant sur les maladies professionnelles, dont le Conseil supérieur de prévention des risques technologiques a également fait le bilan, reflètent tout autant cette aggravation générale des conditions de travail. Les troubles musculo-squelettiques, c'est-à-dire les affections articulaires et les lombalgies, première cause de maladie professionnelle, sont en augmentation de 14,3 %. Le Conseil s'inquiète par ailleurs de l'augmentation de la croissance régulière des cancers d'origine professionnelle à évolution lente. Ainsi les affections liées à l'amiante, qui représentent une part importante des maladies professionnelles, sont encore en forte croissance.

Les accidents du travail comme les maladies professionnelles ne sont pourtant pas inévitables. Dans la presque totalité des cas, la négligence souvent volontaire des patrons, leur refus d'investir dans la sécurité, la pression qu'ils exercent pour augmenter les cadences et le recours à des travailleurs précaires devant travailler sans même être formés, sont en cause. En d'autres termes, c'est la soif de profits des patrons qui blesse, mutile et tue de plus en plus de travailleurs.

Aline RETESSE



• CFA du bâtiment (Clermont-Ferrand)

Les grévistes font reculer la direction !

Choqué par une mesure de licenciement à l'encontre d'un collègue, l'ensemble du personnel, enseignants, administratifs et de service, soit une cinquantaine de personnes, du Centre de formation des apprentis du BTP, a cessé le travail mardi 13 avril.

Notre collègue touché par la mesure est enseignant, en CDI depuis cinq ans et demi. Il a fait ses preuves auprès des apprentis et est considéré par tous ses collègues comme un excellent formateur.

Or la direction, une association paritaire entre des représentants syndicaux des patrons et des salariés du BTP, le juge « insuffisant professionnelle

ment », alors qu'il n'a jamais eu aucune remarque officielle.

N'empêche que depuis 18 mois il subit une pression incessante et intolérable de la part des patrons, qui vont jusqu'à lui envoyer une convocation à un entretien préalable à un licenciement... pendant ses congés !

Lorsque nous avons eu connaissance de cette lettre, tout le monde a été révolté. Tous les autres collègues ont été prévenus et, après un vote unanime des présents, le travail n'a pas repris.

Certains ont contacté la presse, d'autres ont préparé un tract pour les apprentis, d'autres encore ont prévenu les syndicats ainsi que d'autres

CFA du BTP. L'inspecteur du travail a été également alerté, tout comme le rectorat et le Conseil régional qui subventionne notre centre. Et pendant ce temps peintres et menuisiers préparaient les pancartes.

En fin d'après-midi, le représentant de la direction lui-même, signataire de la lettre, est venu nous dire que notre grève était illégale ! À la question : allait-il annuler la procédure de licenciement ?, il a répondu que « l'insuffisance professionnelle reprochée à notre camarade était certes subjective, mais qu'une insubordination était bien réelle » ! Ce que nous trouvons faux et injuste. Il a terminé en disant : « Je veux



que demain le travail reprenne et, alors, je reconsidérerai la procédure. »

Comme nous voulions l'annulation de la procédure

avant de reconsidérer la reprise du travail, nous avons voté la poursuite de la grève jusqu'à satisfaction. Le lendemain matin, nous étions donc une quarantaine à accompagner notre camarade devant le Centre régional du BTP. Les journalistes de FR3 Auvergne et du journal *La Montagne* nous y attendaient.

Au bout de deux heures d'entretien, la procédure a été annulée et c'est sous un tonnerre d'applaudissements que nous avons entouré notre camarade. Nous avons fait reculer nos patrons. Mais qu'ils le sachent : au cas où ils reviendraient sur leur parole, nous repartirions immédiatement en lutte !

• Collège Jean-Baptiste-Lebas (Roubaix - Nord)

Une mobilisation qui a payé !

Nous sommes un collège de 535 élèves, classé en Réseau d'Éducation Prioritaire et Zone Violence, ce qui est censé nous donner des moyens supplémentaires.

Or depuis cinq ans nous avons vu notre équipe de Vie scolaire se réduire au fur et à mesure des départs des aides-éducateurs. Nous sommes passés de onze aides-éducateurs et quatre postes et demi de surveillants d'externat (342 heures de présence) à trois aides-éducateurs, trois assistants d'éducation à mi-temps et deux postes et demi de surveillants (194

heures). Soit une perte de 148 heures !

Depuis deux ans la situation se dégradait, mais cette année elle est devenue ingérable. Le manque de personnel d'écoute, de soutien et de surveillance dans un établissement étendu s'est vite fait ressentir : augmentation des incivilités, blessures, minimales certes, dues aux bagarres de plus en plus nombreuses. En dernier lieu, il y a eu des jets de bouteilles d'acide à l'extérieur puis à l'intérieur du collège, blessant quelques enfants et deux adultes.

Rien d'étonnant alors que la

colère ait éclaté parmi les parents et les enseignants. Le 6 avril, l'inspecteur adjoint d'académie est venu. Nous étions une centaine pour le recevoir, déterminés à nous faire entendre. Mais sa réponse consista en une leçon de morale, une présence policière dans l'établissement, un soutien psychologique et finalement un demi-poste (17 heures). Devant une telle inconscience, les parents ont décidé de ne plus envoyer leurs enfants au collège. Toutes les autorités politiques du secteur ont été contactées et tous les médias locaux et natio-

naux, qui sont venus et ont fait des reportages.

Le collège faisant ainsi parler de lui nationalement, le député UDF, Francis Vercaemer, s'est senti obligé de nous rendre visite le 13 avril. Il nous a assurés de son soutien et de son intervention auprès du ministère et du rectorat. Soit, mais ce même ministère était quand même à l'origine des problèmes que nous rencontrons depuis la rentrée. Le lendemain, nous

étions reçus par le recteur qui par miracle avait sorti huit demi-postes de son chapeau et qui reconnaissait, lors d'une conférence de presse : « C'est grâce à la mobilisation de tous les camps, parents, enseignants... qu'un vrai dialogue a eu lieu ».

Comme notre cas n'est pas le seul, nous pouvons espérer que d'autres établissements se mobiliseront... sur les conseils du recteur de l'académie de Lille !

Nos lecteurs écrivent

• Collège Descartes (Le Kremlin-Bicêtre - Val-de-Marne)

Un ignoble licenciement

Vendredi 19 mars, un de nos collègues du collège Descartes, au Kremlin-Bicêtre, a été licencié verbalement par le principal. Il lui a été indiqué qu'il devait quitter sur-le-champ son poste pour ne plus jamais revenir dans l'établissement.

Mardi 23 mars, le collègue se présentait à 8 h 30 pour rendre les affaires empruntées et récupérer les siennes. Il fut intercepté devant la grille de l'établissement par le principal, qui le menaça devant tous les élèves d'appeler la police s'il ne faisait pas demi-tour. Il put quand même entrer dans l'établissement, pour s'apercevoir que son casier avait été vidé et ses affaires entreposées dans la loge de la gardienne.

Le motif de licenciement annoncé au collègue a été son

insuffisance professionnelle (...).

Dans une entreprise privée, la décision de procéder à un licenciement doit en tout état de cause être précédée d'un entretien préalable, au cours duquel le salarié peut se faire assister par un représentant du personnel. La lettre de licenciement ne peut être rédigée et adressée qu'après cet entretien préalable, pour pouvoir tenir compte des explications fournies par le salarié sur les griefs qui lui sont faits. On peut s'étonner que, dans un établissement public, on s'affranchisse de ces règles minimales qui sont pourtant des principes généraux du droit du travail, censé s'appliquer aux contractuels de l'administration.

Tel a été pourtant le cas,

puisque le chef d'établissement a pu présenter à ce collègue une lettre de licenciement qui a été rédigée par le personnel du rectorat, sans qu'à aucun moment l'intéressé ait pu donner un début d'explication.

Le Medef publiait ce même jour, le 19 mars, ses propositions d'assouplissement de la législation du travail. Ses propositions, qui sont pourtant encore contraires à la loi, sont d'ores et déjà mises en œuvre au collège Descartes. Nos chefs d'établissement deviennent de véritables chefs d'entreprise. Ils vont pouvoir prendre leur carte dans l'organisation de M. le baron Seillière ! (...)

Une lectrice du Val-de-Marne

• Sous prétexte de lutte contre la délinquance

Fichage organisé de la population

Le responsable du comité des chômeurs CGT des Bouches-du-Rhône, Charles Hoareau, vient d'être convoqué pour un prélèvement de salive afin qu'il figure dans le fichier national des empreintes génétiques (FNAEG). Ce leader de la lutte des sans-emploi, très engagé dans le procès que viennent de gagner des chômeurs de Marseille contre l'Unedic, a donc dû se rendre à l'hôtel de police, en même temps que près de 200 personnes, récemment condamnées pour différents délits.

Charles Hoareau avait écopé de cinq mois de prison avec sursis – pour violence volontaire – pour s'être opposé à l'embarquement d'un sans-papiers tunisien pourtant en cours de régularisation.

Créé en 1998 pour lutter contre les crimes sexuels, le

FNAEG avait été étendu par la gauche aux actes de barbarie et de terrorisme puis, récemment, par Sarkozy, à la quasi-totalité des délits. L'objectif annoncé par Sarkozy est de faire passer ce fichier de 12 000 à 400 000 fiches au cours de l'année 2004. Ceux qui refuseraient ce fichage sont passibles de six mois de prison et plus de 1 000 euros d'amende.

De nombreuses voix s'étaient élevées contre l'élargissement de ce fichier à toute sorte de délits – il était question d'y faire rentrer les simples suspects et même les témoins. Aujourd'hui, démonstration est faite que ces mesures, destinées, nous expliquait-on, uniquement à protéger la population, peuvent servir à bien autre chose, y compris contre des militants ouvriers.

R. P.

• Alstom (La Courneuve – Seine-Saint-Denis)

Septième semaine de grève contre les licenciements

Lundi 19 avril, les travailleurs d'Alstom La Courneuve (Seine-Saint-Denis) entamaient leur septième semaine de grève, commencée le 8 mars, pour obtenir qu'aucune des 291 suppressions d'emplois prévues par la direction d'Alstom-Power, dont ils dépendent, ne se traduise par un licenciement sec.

Ce même jour, la direction avait assigné 85 grévistes devant le tribunal de grande instance de Bobigny pour tenter d'obtenir la levée du piquet de grève.

Les grévistes s'y sont rendus en manifestation depuis la Bourse du travail et si le parcours était court, les voix étaient fortes pour crier, entre autres slogans, « *Alstom en justice, pas les salariés !* »

D'un ton arrogant l'avocat de la direction a décrit la dette « abyssale » – le mot est à la mode – d'Alstom, accusant presque les travailleurs, et surtout ceux qui sont en grève, d'en être responsables ou de l'aggraver. Il a dénoncé les graves « atteintes à la liberté du travail »

auxquelles se livrait le piquet de grève, exigeant « *l'expulsion des grévistes* ». Il a osé réclamer 150 euros d'astreinte par jour et par gréviste si le blocage continuait. La juge, après avoir écouté l'avocate représentant les travailleurs et la CGT, a repris le représentant de la direction plusieurs fois, lui rappelant que, si le piquet de grève n'était pas autorisé, la grève l'était et qu'il n'était nullement question d'expulser les grévistes mais de « *laisser un passage* » à ceux qui souhaiteraient travailler. Le secrétaire de la CGT a fait remarquer qu'aucun travailleur ne s'était présenté à la porte ce matin-là, pas plus que les autres jours d'ailleurs, personne n'avait donc été « *empêché de travailler* ».

L'avocate des travailleurs a rappelé qu'on ne faisait pas sept semaines de grève pour rien, que la moyenne d'âge de ceux qui risquent de rester sur le carreau est de 49 ans et que la direction s'était refusée pendant cinq semaines à toute discus-

sion avec les grévistes. Elle a aussi demandé à la juge de ne pas accéder à la demande d'astreinte de 150 euros par jour à des travailleurs qui ne perçoivent plus de salaire depuis le 8 mars.

Au grand dam de la direction, la juge a remis sa décision au vendredi 23 avril au matin, légitimant de fait, l'existence du piquet de grève jusque-là.

Les deux représentants de la direction faisaient grise mine, tandis que les travailleurs affichaient de larges sourires.

La direction a enfin entamé, la semaine dernière, des discussions avec les représentants syndicaux de La Courneuve mais il n'en est pas sorti grand-chose de nouveau pour le moment. Le long compte-rendu de ces discussions est vide de tout engagement de la part de la direction sur le sort réservé aux 50 à 70 travailleurs sans solution, et sur l'absence de sanction pour fait de grève. Les discussions ont repris mardi 20 avril après le jugement. La direction a sorti

un « résumé » du document précédent tout aussi flou que l'original et pas plus acceptable par les grévistes.

Mercredi matin les travailleurs ont reconduit la grève en attendant ce qui sortira des nouvelles réunions qui doivent avoir lieu, entre la direction générale et les organisations syndicales.

Sarkozy, en visite chez Alstom La Rochelle, s'est déclaré soucieux du sort des travailleurs. Il a fait, lui aussi, des effets de manches en jouant les défenseurs des salariés. Mais l'État s'est montré plus soucieux jusqu'ici des intérêts de la direction à laquelle il a versé 3,2 milliards d'euros d'aides pour se « redresser », que du sort réservé aux travailleurs.

Le seul engagement que Sarkozy ait pris, c'est une nouvelle fois à l'égard du PDG, Patrick Kron, et des actionnaires d'Alstom, ce qui n'est pas pour nous étonner.

Correspondant LO

• Brink's - Aéroport de Paris Orly-Ouest

Grève pour les salaires et l'embauche

Les agents de sûreté de la Brink's, chargés d'assurer le contrôle des passagers à l'aéroport d'Orly-Ouest, sont en grève pour les salaires et l'embauche de personnel depuis mercredi 14 avril.

À la reprise du marché de la sûreté en novembre 2003, la Brink's a revu les salaires à la baisse et a fait passer les effectifs de 400 à 300. Résultat : les agents se retrouvent à quatre au lieu de cinq sur les postes d'inspection filtrage et il est impossible de contrôler les 50 % de bagages comme c'est soi-disant la règle. Le sentiment des grévistes est que, dans ces conditions-là, la sécurité tant vantée par les autorités est un mensonge.

Alors qu'un préavis de grève était déposé par la CGT, la direction de la Brink's a envoyé une lettre de licenciement à deux travailleurs, pris au hasard, pour tenter d'intimider les éventuels grévistes. La réaction a été immédiate : 95 % de salariés se sont mis en grève le mercredi à 9 heures. Et tous les jours ils manifestent dans l'aérogare Ouest en s'adressant aux passagers.

La direction, qui au bout de six jours de grève n'a toujours pas pris contact avec les grévistes, les traite de « petit groupe d'extrémistes », justifiant sa politique.

Alors qu'elle a fait mine de

revenir sur les deux licenciements, elle a envoyé 113 lettres de convocation en vue de sanction à la totalité de l'équipe censée être présente sur le site au démarrage de la grève, y compris à ceux en arrêt maladie. Malgré toutes ces manœuvres de la direction, les 300 grévistes ne se sont pas laissé impressionner et continuent de revendiquer de meilleurs salaires et des embauches.

Dans le passé, Aéroport de Paris, société gestionnaire des aéroports parisiens, assurait lui-même cette mission par le biais de filiales. En sous-traitant pour faire baisser les coûts, ADP porte la responsabilité de cette situation. Au début de la grève il a essayé de minimiser son impact en envoyant certains de ses cadres tenter d'assurer le travail des grévistes. Il en est maintenant à chercher des volontaires pour jouer les jaunes, sans grand succès.

Face à ce nouveau marché de la sécurité qui a attiré tous les requins du secteur, les problèmes de salaires et d'effectifs sont communs à tous les travailleurs de ce secteur, quelle que soit leur entreprise. Donc les patrons ne sont pas à l'abri de voir les feux allumés par les grévistes de la Brink's embraser l'ensemble du secteur.

• La Poste (Paris 16)

Non aux suppressions d'emplois !

La direction de La Poste de Paris 16 vient d'annoncer son projet de restructuration : 140 emplois seraient supprimés sur les 720 actuels, soit 20 % de l'effectif. Tous les services sont touchés, mais plus particulièrement la Distribution piétonne du courrier.

La direction a concocté pas moins de treize scénarios, différents selon le service. À la Distribution piétonne par exemple, sur les trois scénarios proposés, tous prévoient la suppression de la moitié des facteurs, soit 180 sur les 350 actuels, « compensés », paraît-il, par 19 tournées motorisées supplémentaires. Dans chaque scénario, nous travaillerions plus souvent les samedis. Pour nous faire avaler son projet, la direction nous propose des jours de repos supplémentaires. Mais avec ce système, nous serions chargés comme des baudets tous les jours de la semaine et ces jours de repos supplémentaires ne suffiraient pas pour nous refaire une santé.

La Poste mène un vaste plan de suppressions d'emplois, qui vise tous les secteurs d'activité, en vue de sa future privatisation. Comme dans tous les services publics, la direction cherche à faire des économies à tout prix. Au total, sur 110 000 départs à la retraite prévus sur les dix prochaines années, un sur deux ne serait pas remplacé, soit plus de 50 000 emplois supprimés. Sur Paris, ce sont 1 000 suppressions d'emplois de facteurs sur les 5 000 actuels qui ont été annoncées. Cela a commencé à Paris 6 il y a un an et, depuis, tous les bureaux passent à la moulinette de la direction l'un après l'autre. Pour arriver à ses fins, elle met en place la tournée unique, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus qu'une distribution par jour. Cela se traduira donc par une dégradation du service rendu aux usagers.

L'annonce du projet à Paris 16, la veille du week-end de Pâques, a fait l'effet d'un coup de massue. L'inquiétude est grande parmi le personnel, en premier

lieu la cinquantaine de CDD dont le contrat se termine fin juin, car la mise en place de cette « réorganisation » est prévue le 5 juillet. Les agents embauchés depuis peu de temps comme fonctionnaires ou en CDI se demandent également s'ils seront mutés d'office dans un autre centre, ou licenciés. Quant à ceux qui ont plus d'ancienneté et qui sont fonctionnaires, même s'ils savent qu'ils garderont leur emploi, ils ont bien conscience que, en étant deux fois moins nombreux, ils travailleront deux fois plus.

Mais il n'est pas dit que le projet passe comme une « lettre à la poste ». Pour l'instant, la très grande majorité des agents a refusé de choisir un des scénarios de la direction, et à trois reprises déjà nous nous sommes retrouvés à plus de 120 dans des assemblées générales. Et nous commençons à être un certain nombre à réfléchir sérieusement à la façon de dénoncer les projets de la direction.

Correspondant LO

29, 30 et 31 mai

Un rendez-vous à ne pas manquer, la fête de Lutte Ouvrière à Presles (Val-d'Oise)



Cette année, plus encore que les années précédentes, notre fête, qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai, sera un grand rassemblement politique : elle se situera en effet durant la campagne électorale des élections européennes qui auront lieu, moins de quinze jours plus tard, le dimanche 13 juin et dans lesquelles seront présentes des listes communes LO-LCR.

Notre camarade Arlette Laguiller prendra la parole au cours de la fête. Et, comme il n'y a pas de communisme sans liberté, notre fête donne aussi la parole à bien d'autres groupes politiques de France, mais aussi de différents pays d'Europe, des États-Unis ou des Caraïbes, que vous pourrez retrouver dans la Cité Politique.

Les occasions de s'instruire et d'échanger des idées ne manquent pas à la fête. On y trouve



des expositions politiques et scientifiques, plusieurs librairies, un forum du livre. Des auteurs, des militants viennent débattre, présenter leurs livres ou leurs activités sur des sujets variés et intéressants.

Un Chapiteau scientifique offre l'occasion de s'initier à dif-

férents aspects de la science, par l'intermédiaire d'expositions scientifiques ou de conférences animées par des personnalités. On pourra ainsi suivre une histoire (critique !) des religions au cours du spectacle animé « Sciences on tourne ».

Ceux qui connaissent notre

fête le savent déjà, et tous ceux qui y viendront pour la première fois le découvriront avec délice, une large place est faite aux spécialités culinaires régionales, nationales et même internationales. En sortant de table, on n'aura que l'embarras du choix entre les nombreux spec-

tales gratuits qui se déroulent sur les trois scènes et dans les allées de la Fête.

Pour les amoureux des salles obscures, la fête constitue une occasion de voir ou revoir dans un des deux cinémas gratuits les films, récents ou pas, qu'ils n'auraient pas eu le plaisir d'apprécier pendant l'année.

Un dernier mot pour les enfants, qui sont les rois de la Fête : la crèche accueille les tout-petits et la Place aux jeunes les plus grands. Enfin, pour tous les autres, les stands de jeux de la fête sont à eux. Ils peuvent y faire preuve d'astuce et d'énergie. Une « carte orange » permet de jouer à un prix modique.

Alors sans hésitation, pour un week-end de la Pentecôte réussi, varié et riche en découvertes, une seule direction : le parc de Presles, les 29, 30 et 31 mai 2004.

Au programme

NO WATER PLEASE

Cet orchestre de cuivres vogue sur un répertoire rythmé et varié, allant du ska à l'afro-cubain en passant par le funk.

JAMAÏT

« De verre en vers »

Alternant textes vachards et ballades tendres, l'auteur-compositeur, chanteur et guitariste Yves Jamaït et ses musiciens nous présentent un récital enlevé de chansons françaises sur des mélodies swing, jazz, ou musette.

RICHARD BOHRINGER & le groupe AVENTURES

Mis en musique par le groupe Aventures, évoluant entre blues, funk et musique latine, le spectacle est tiré de deux livres du comédien Richard Bohringer. Entre chants et poèmes, il nous invite à un voyage dédié à l'Afrique, aux amis morts ou vivants, aux femmes, aux errances et à la liberté.

LES SZGABOONISTES

Un trio de « musette punk manouche » joyeusement contestataire, mêlant compositions originales, reprises arrangées et chansons engagées.

HUBERT-FÉLIX THIÉFAÏNE

« En solitaire »

Chanteur et poète, inventeur de mots, créateur de sons, Hubert-Félix Thiéfaine chante depuis vingt-cinq ans un rock original, entre ironie et romantisme noir. Il sera pour la première fois à la fête de Lutte Ouvrière dimanche 30 mai.

GUSTAVE PARKING

« Mes meilleurs morceaux : le best-off »

Avec ses accessoires les plus inattendus, ses textes entre délire, tendresse et impertinence, Gustave Parking revient dans un spectacle caractérisé par une avalanche de gags.

RAÛL PAZ

Ce jeune artiste cubain se

veut citoyen du monde et l'exprime dans une musique colorée, chaleureuse et dansante, dominée par les rythmes salsa, métissés cubano-pop.



Raúl PAZ

LA COMPAGNIE JOLIE MÔME

Dans son spectacle de chansons Cabaret

Au fil du spectacle, les propos de « Maman », née en 1916, sont émaillés de chansons, de textes interprétés par les autres personnages, ses enfants. Souvenirs de luttes, de progrès, de victoires, de fraternité, de solidarité, mais aussi souvenirs d'amour et surtout rêves d'espoir.



Comment venir à Presles ?

Des navettes de bus, gratuites, partent de Saint-Denis pour la fête, toutes les vingt minutes environ. Nous les recommandons fortement, car le stationnement dans le petit village de Presles

est difficile. Ces navettes vous attendent à la sortie du métro Saint-Denis-Université (terminus de la ligne numéro 13), et non plus au métro Porte-de-La-Chapelle comme dans le passé.

Et la carte d'entrée ?

Vous pouvez acheter dès maintenant la carte d'entrée pour les trois jours à l'avance auprès de nos militants ou bien en envoyant un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière à notre journal (LO BP 233 - 75865 Paris Cedex 18). Achetée à l'avance, la carte coûte dix euros. Elle

coûtera quinze euros sur place.

De même, il est possible d'acheter à l'avance des bons qui servent à toutes les dépenses pendant les trois jours de notre fête. Achetés quatre euros, ils vous donneront un pouvoir d'achat de cinq euros, soit une ristourne de 20 %.